Peignot, ~~[illegible]~~

Étienne Gabriel

F.IX.q

MARCONVILLE, I. de

GRP
2/1/53

39
B. 2
FS

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b29288393

D'UNE PUGNITION

DIVINEMENT

ENVOYÉE AUX HOMMES ET AUX FEMMES.

Qui casus rerum varii, quæ semina morbum
Insuetum, nec longa ulli per sæcula visum
Attulerint....!

FRASCATOR, lib. I.

A PARIS,

CHEZ TECHENER, LIBRAIRE,

PLACE DU LOUVRE, N° 12.

48482

D'UNE PUGNITION

DIVINEMENT

ENVOYÉE AUX HOMMES ET AUX FEMMES,

POUR LEURS PAILLARDISES

ET INCONTINENCES DÉSORDONNÉES

(EN 1493),

AVEC NOTES AMPLES, FRUCTUEUSES,

ET TRES CONGRUANTES AU SUJET;

PAR P. STEPHEN BALIGER, D. M.

A NAPLES ET EN FRANCE.

M. DCCC. XXXVI.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

AU LECTEUR BÉNÉVOLE,

SALUT.

Je puis, sans me vanter, vous assurer, ami lecteur, que trouverez en ce mien petit livret plus de choses qu'il n'est gros, sur ample et esmerveillable sujet dont Dieu vous gard'! Vous connoissez sans doute les dix plaies d'Egypte dont jadis il plut à Dieu morigéner l'entêtement et opiniâtreté du vieil Pharaon à l'encontre des Hébrieux, l'an 1493 avant J.-C. (1); eh bien! sachez que l'an 1493 depuis J.-C. est survenue

---

(1) Voici cinq vers latins qui remémorieront l'essence et nature de ces dix plaies d'Égypte à ceux qui les ont oubliées :

Prima rubens unda est : ranarum plaga secunda.
Indè culex terris : post musca nocentior istis.
Quinta pecus stravit : anthraces sexta creavit.
Post sequitur grando : post bruchus dente nefando.
Nona tegit solem : primam necat ultima prolem.

Ces vers sont, je crois, une traduction littérale d'une inscription en hiérogyphes qui décorait un obélisque sur lequel M. Champollion-Figeac aura sans doute sauté à pieds-joints, lorsqu'il était en Égypte.

une onzième plaie plus cuisante, plus longue, plus large, plus profonde que les dix premières; laquelle onzième plaie Dieu a envoyée aux hommes et aux femmes par toute la terre, pour les chastier et punir, comme dit Marconville, de leurs paillardises et incontinences désordonnées.

Ne sçais si je faux, ami lecteur, mais m'a semblé qu'il ne vous seroit point désagréable d'entendre gens et escrivains du temps vous raconter, avec leur simplesse ordinaire, comme quoi les choses se sont passées à l'avènement de cette terrible onzième plaie qu'un certain signor Ieronimo Fracastor, né natif de Vérone, a baptisée, on ne sait trop ni pourquoi ni comment, du beau nom de SYPHILIS (1). C'est la raison pour laquelle j'ai recueilli, disposé et inséré le dire et narré de ces braves gens dans ce mien petit livret pour votre instruction, édification et plaisir.

---

(1) L'auteur, par une fiction poétique, suppose (*chant* IIIe) qu'un certain Syphilus, berger d'Alcithoüs, roi de l'île (Haïti), ayant perdu tous ses troupeaux dans une grande sécheresse, s'en prit au soleil, et par récrimination décida les habitans de l'île à ne plus reconnoître les dieux, et à mettre lui Alcithoüs en leur place; de sorte que ce fut au roi que s'adressèrent tous les sacrifices. Le soleil, irrité de cette innovation sacrilége, envenima ses rayons, et les dardant sur ces impies, leur inocula un mal affreux, en-

Apprenez donc, ami lecteur, que là se présenteront à vous en grand détail la découverte, origine, naissance, progrès et ravages de ladite SYPHILIS, qui, outre ledit sieur Jérome Fracastor, a encore eu, dans le XVIe siècle, moult d'autres parrains qui l'ont affublée de toutes sortes de noms, comme le verrez ci-après. Mais pour la guérison, c'est autre chose; tous ces graves docteurs, lunettes sur le nez et chaperon sur l'oreille, n'y ont d'abord vu que du bleu, et n'y ont fait que de l'eau claire. Toujours est-il que fort heureusement ce monstre virulent, s'adoucissant de

---

démique et perpétuel, qui, du nom de son auteur, s'appela dès lors *syphilis;* etc., etc., etc. Voilà le poète, voyons maintenant le néologue.

D'où Fracastor a-t-il tiré le nom de son berger ou plutôt celui de cette maladie? Suivant le *Barth. Castelli Lexicon medicum græco-latinum*, Genevæ, 1746, *in*-4, le mot *syphilis* pourrait bien venir du grec σιφλος, contraction de σιφαλος, en latin *turpis, deformis*, et en françois, *sale, difforme, honteux*. Cette étymologie paroîtroit présumable, car toutes ces expressions sont assez caractéristiques de cette terrible maladie, à laquelle l'épithète de *honteuse* convient parfaitement, soit à raison de la cause et du siége du mal, soit à raison de ses effets. Va donc pour le σιφλος de messieurs les Grecs, assez heureux pour n'avoir jamais connu que l'adjectif et non le redoutable substantif de cette vilaine expression.

lui-même avec le temps, n'a plus ni les dents, ni les griffes aussi acérées qu'il les avait, lorsqu'arrivant tout chaud, tout bouillant d'Amérique, il s'est jeté tout à coup, comme tigre du désert, sur tant de pauvres chrétiens et chrétiennes allant étourdiment à la picorée, et s'y est jeté avec une telle rage, une telle fureur, que c'était vraiment pitié de les voir, en moins de rien, le teint plombé, les yeux caves, le nez rongé, tomber comme mouches, suer comme marbre, et s'en aller en marmelade. Enfin, graces à Dieu, le malin s'est calmé; et, quoique, dit-on, il soit toujours un fort vilain hôte, du moins il ne tue plus les étourneaux qui l'hébergent, surtout quand dame Faculté, plus instruite, leur tend une main secourable.

Mais revenons à notre joli petit livret; je crois, ami lecteur, pouvoir, sans vanité, vous le donner comme le *nec plus ultrà* du mode encyclopédique, car il y a de tout, de l'historiographie ancienne, moyenne et moderne, de la vieille prose où les vers se sont mis, de la médecine à l'eau douce, de la morale en épigramme, des antiquailles, des nouveautés, du sérieux, du gai, de la douleur, des grincemens de dents, voire même des historiettes, et par dessus tout cela, de gros mots, mais qui ne sont gros que parce

que notre langue est devenue petite, mince, fluette, à force d'être raffinée; et c'est tant pis, car le franc et rond parler de nos pères-grands a disparu, et la malice s'est aiguisée d'autant; le diable n'y a rien perdu, bien au contraire. Au reste ledit livret est œuvre historico-quasi-médicale où doivent naturellement se rencontrer termes de l'art tels qu'on les a faits dans le temps, et tels que le sujet le comporte. D'ailleurs, à l'exposé de ce qu'il renferme, vous allez bien voir, ami lecteur, que tout s'y passe simplement, naïvement, modestement et chastement, ainsi qu'il convient en pareille occurrence.

Or donc, voici de quoi se compose le susdit fruit de nos veilles en matière syphilitique :

1°. D'abord, un beau, sage et savant morceau d'un sieur de Marconville, gentilhomme percheron, fécond écrivain du XVIe siècle, connu par des ouvrages immortels, dont il est bon cependant de rappeler les titres, et pour cause (1); ce

(1) Nous avons découvert au moins dix ouvrages de cet auteur, imprimés de 1562 à 1574; nous ne citerons ici que ceux qui nous ont paru les plus singuliers.

Recueil *d'aucuns cas merveilleux advenus de nos ans et aux siècles passez.* Paris, Jean Dallier, 1563, *in*-8.

Un exemplaire a été porté jusqu'à 18 liv. à la vente des livres du duc de la Vallière, en 1784; mais seulement à 8 liv. chez

morceau traite de l'origine et progrès de la *syphilis*, qui, selon l'auteur et selon justice et raison, est une punition de Dieu bien et duement méritée.

2°. Un passage de Jehan Bouchet sur le même

M. Lolliée, en 1790; et c'étoit bien suffisant, quoiqu'il y ait d'assez drôles de choses dans ce bouquin.

De l'heur *et malheur du mariage, ensemble des lois connubiales de Plutarque traduictes en françois.* Paris, J. Dallier, 1564, *in*-8.

Ce livre, dont le sujet est inépuisable, est dédié *A très prudente et d'autant réputee sage que de grâce excellente, damoyselle Anne Brisart, dame de la Bretonnière.* Cette dédicace est datée du Deffais, le 25 d'avril 1564. L'ouvrage a eu au moins quatre éditions, dont la dernière est de *Lyon*, 1602, *pet. in*-8°.

De la Bonté *et mauvaistié des femmes, en* XXIII *chap.* Paris, J. Dallier, 1573, *in*-8.

Petit traité assez curieux, mais l'auteur n'a fait qu'effleurer la matière; au lieu de 23 chapitres, il en eût fallu 23,000, et encore n'eût-il pas tout dit, particulièrement sur l'article Bonté!

Traité *de la bonne et mauvaise langue.* Paris, J. Dallier, 1573, *in*-8.

Sujet encore intarissable, et sur ce je m'en rapporte aux dames.

Traité *de la dignité et utilité du sel et de la grande cherté et presque famine d'iceluy.* Paris, Nic. Pleau et Nic. Roffet, 1574, *in*-8.

Je ne connois cet ouvrage que par son titre.

sujet ; cet historien d'Aquitaine, assez bavard et non moins inexact, est parfaitement d'accord avec Marconville sur l'origine dudit mal ; on ne peut l'attribuer qu'à la juste colère de Dieu.

3°. Un bel arrêt du parlement de Paris, rendu au XVe siècle, et qui condamne bravement à la *hart*, c'est à dire à être pendus, les syphilitiques qui ne sortiront pas de Paris dans les vingt-quatre heures.—*Item*, une autre belle et douce ordonnance du prévôt de Paris qui enjoint de les noyer.

4°. De belles tirades en vers français de l'illustre sieur Jehan Le Maire de Belges, toujours sur ledit sujet. Vous y trouverez toute la grace, toute l'aménité, toute la suavité de la poésie du temps appliquée à un objet aussi favorable et aussi digne des accens mélodieux du chantre de l'*Amant verd*.

5°. Enfin un chapitre du fureteur Estienne Pasquier, qui, dans ses *Recherches sur la France*, nous met au courant de ce qu'était ce mal au dix-septième siècle.

Voilà déjà quelque chose, ami lecteur, mais ce n'est pas tout. Oui, j'ose le dire sans crainte d'être démenti, tout cela n'est rien ou presque rien, en comparaison des notes admirables, innumérables et confortables qui accompagnent ces

textes précieux, textes qui forment la tige de l'arbre, tandis que les notes en sont le branchage, mais branchage large, fécond, touffu, éclatant, chargé de fleurs et de fruits dont l'aspect et la saveur vous plairont, charmeront, enchanteront, soyez-en sûr et certain. Vous y verrez figurer gens de tous étages, citations de toute espèce, anecdotes de toutes couleurs, et même quelques raretés, mais toujours *salvâ reverentiâ*, sauf respect; car s'il est permis de se gaudir, de jouer et folâtrer en lieu quelconque, il ne faut pas, dit Sancho, casser les vitres; et il a raison. C'est donc en toute assurance, ami lecteur, que je vous présente hardiment le susdit mien petit livret; *tolle et lege*, prenez et lisez; foi de docteur, vous irez jusqu'au bout, et n'en aurez ni regrets ni soucis. *Amen.*

Adieu, ami lecteur,

Votre tout dévoué et fort à votre service,

P.-S. Baliger, D. M.,

Président de la Société des Syphilicures, aux Antilles, à Naples et en France.

D'UNE PUGNITION

DIVINEMENT

ENVOYÉE AUX HOMMES ET AUX FEMMES,

POUR LEURS PAILLARDISES

ET INCONTINENCES DÉSORDONNÉES.

« Ce pechié d'incontinence est si détestable, que Dieu l'a tousjours pugny dès les commencemens du monde jusques en ces derniers temps, come il est amplement desduict par la pugnition du déluge universel advenu pour la fornication des filles de Seth avecques les fils de Caïn *, par lequel tout le monde fut ruïné et destruit hormis huict personnages que Dieu reserva pour repeupler l'humain lignaige; les cinq citez abysmées pour telles dissolutions **, la maison d'Emor et presque toute la lignée de Benjamain ruïnées par leurs fornica-

* Genèse, 6.

** De ces cinq villes, quatre seulement sont nommées dans la Bible (*Deuter.*, xxix, 23) : ce sont Sodôme, Gomorrhe, Adama, Seboïm. On pourroit y ajouter Segor, si Loth n'eût pas intercédé pour elle.

tions. Depuis lors combien d'aultres exemples des pugnitions envoïees aux hommes pour leur paillardise; mais la plus espouvantable de toutes est celle qui fut ici envoyée en ces derniers jours (*c'est à dire en* 1493, *époque voisine du temps où écrivoit l'auteur*), sur les personnes contaminées de telles pollutions et souilleures, car elle mérite bien d'avoir un petit traictié à part pour ce que c'est la plus estrange et moins curable qui jamais ait esté, car les disciples de Esculape ont treuvé remèdes et antidotes à trois cens espèces de maladies ausquelles la vie humaine est subjecte selon Pline en son Histoire naturelle, *liv.* 26, et ont aussy treuvé remèdes contre cinq cens sortes de venins et poisons, la composition desquels Orus et Aratus ont enseignée *; mais ils ont tous perdu leur latin en ceste nouvelle maladie, laquelle Dieu a envoyée pour pugnition de l'abominable paillardise; et combien qu'elle ayt le nom d'une infinité de personnes, elle n'a toutesfois nom qui soit encore bien arresté pour elle, car les François l'appellent *la maladie de Naples* **, et les Napolitains

---

* Sabellic. *Enne.* x, liv. 9. Ses *Enneades* ont paru à *Venise*, 1498 et 1504, 2 vol. gr. in-fol. Ce Marc. Ant. Cocceius Sabellicus est mort de la syphilis, le 18 avril 1506. Latomus fit à ce débauché l'épitaphe suivante :

Quid juvat humanos scire atque evolvere causas,
Si fugienda facis et facienda fugis?

** En 1528, on établit, à Toulouse, un hôpital ou hospice, sous ce titre : *l'Hospital des rougnosez de la rougne de Naples.* On appela donc aussi cette cruelle maladie la *rogne de Naples.*

le mal françois; les aultres, *la galle d'Espaigne;* et communément et en bon françois *vairolle* ou *la gorre* *; et les Latins *pudendagra* **; laquelle n'avoit jamais esté cogneue jusques en l'an M.CCCC.LXXXXIII. au camp du roy Charles huictiesme *** et du temps d'Alexandre Borge sixiesme ****, des causes naturelles de laquelle les philosophes, physiciens et médecins ont esté fort empeschez à la recherche d'icelles, lesquelles il faut chercher plus haut qu'en ce commun ordre de nature auquel la philosophie humaine peut rendre quelques raisons. Mais il ne faut ignorer que la vraye cause n'en soit un exprès jugement de Dieu, par lequel il a voulu déclarer si evidemment que nul n'en peust doubter, combien la paillardise lui desplaisait entre le

---

* Nous renvoyons à la fin de l'ouvrage toutes les notes qui, par leur étendue, ne peuvent trouver place au bas des pages du texte; les signes de renvoi sont des lettres de l'alphabet; ainsi pour l'étymologie, l'origine et l'explication des mots VAIROLLE et GORRE, qui se rencontrent ici, voyez les notes (A) et (B).

** *Pudendagra.* Ce mot signifie maladie honteuse.

Dans une vieille pièce de poésie que nous rapporterons plus bas, on trouvera beaucoup d'autres noms donnés à la syphilis dans le XVe siècle.

*** Charles VIII, fils de Louis XI et de Charlotte de Savoie, est né au château d'Amboise, le 30 juin 1470; il a succédé à son père, le 30 août 1483; voyez la note (E) pour son expédition d'Italie; il est mort à Amboise, le 7 avril 1498.

**** Rodrigue Borgia, né à Valence (Espagne), en 1431, cardinal en 1455, est élu pape, sous le nom d'ALEXANDRE VI, le 11 août 1492, et meurt le 18 août 1503; la vie de ce pontife n'est malheureusement que trop connue.

peuple chrestien, et par lequel il a voulu chastier d'une playe si griefve ce pechié tant détestable, et d'autant plus que les hommes l'ont estimé moindre, car ceste pugnition n'est premierement advenue aux Juifs ou infidelles et mescroyans, mais au peuple chrestien, lequel fléau n'espargne empereur, roy, prince, pontife ou aultre personnage, de quelque qualité qu'il soit *, car il n'est seulement pour les petits compagnons, ains pour les plus braves et mignons et qui moins craignent les pugnitions et repréhensions des hommes.

» Or ceste gorre est si brave qu'elle ne veult jamais aller desaccompagnée, car elle a ses bubons, que Avicenne appelle en son langaige arabic *altohin*, qui vont devant elle comme ses pages, et la pelade et la goutte qui la suivent comme ses pedisseques.

» Symphorian Champier a voulu dire que ceste maladie estoit celle que les Grecs appeloient *lichen*, et les Latins *impetigo;* mais son opinion est réfutée par Fuclisius en ses paradoxes, et mesme Pline est reprins de ce qu'il a dit, *liv.* 26, ch. 1, que ladicte maladie appellée *lichen* avoit esté incogneue en l'Europe devant le temps de Tybere César; car si ainsi estoit, Hipocrates, qui a précédé ledict Tybere environ quatre cens ans, n'en eust parlé; Galien, Dioscoride et Paul Æginette en font aussi ample mention en leurs escripts,

---

* Voyez la note (C) sur les princes attaqués de cette maladie, et sur les ouvrages relatifs à cette partie, dédiés à des cardinaux, prélats, etc.

tellement que ladicte maladie appelée *lichen* ne peut estre ceste maladie qu'on appelle *de Naples* ou *vairolle*, lequel nom lui a possible esté donné d'une aultre maladie appelée *variolle*, et que, par corruption du mot, pour *variolle* l'on a dit *vairole*, laquelle a tousjours esté incogneue en France jusques audict temps de Charles huictiesme l'an M.CCCC.LXXXXIII, qu'un gentil-homme de Valence en Espaigne, qui estoit lépreux, achepta la compaignie d'une jeune dame, une nuict, laquelle estant infecte de ceste contagion en gasta plusieurs qui la cogneurent après ce lépreux *.

» Aucuns aultres ont dit que ceste maladie a eu son origine et commencement d'une isle qui fut découverte par les Espaignols navigeans sur mer, en laquelle ceste espece de maladie est fort commune **, en raison de l'indisposition contagieuse de l'air grossier d'icelle, et que par les Espaignols elle fut transportée ès aultres provinces et régions. Les aultres soustiennent qu'elle n'est point procédée de là, pour ce qu'il s'est treuvé plusieurs personnaiges, lesquelz estans infects de la contagion de lepre et couchans avec leurs femmes, qui toutesfois n'en ont point esté infectes ny mesmes les enfans qui ont esté produits de telles commixtions; et

---

* Voyez la note (D) où l'on raconte toutes les absurdités débitées sur l'origine de la syphilis.

** Voyez la note (E) qui présente les dates précises du voyage de Christophe Colomb en Amérique, et celles de l'expédition de Charles VIII à Naples.

aussy qu'il se treuve plusieurs hommes qui ont eu compaignie de leurs femmes estant en flux menstruel et en aultres indispositions naturelles, lesquelles n'en ont aulcunement esté infectes, et partant qu'il est plus vraysemblable que ceste maladie ait esté envoyée par certain jugement de Dieu pour punition des paillardises et ordures des personnes, tout ainsi que comme jadis il commanda à Moyse, en la présence de Pharaon, de jecter une poignée de pouldre en l'air pour affliger le peuple de vessies et pustules ainsy qu'il est escript au neuviesme chapitre d'Exode.

» Les physiciens et médecins se sont efforcez de rendre raison d'ou procede ceste maladie, laquelle ils ont definie en cette sorte : c'est à sçavoir que c'est une indisposition contre nature, laquelle procede d'une vapeur veneneuse, comme aussy les bubons sont engendrez d'humeurs crasses, froides, lentes et viscides, et quelquefois d'humeurs bilieuses et âcres avecque grant inflammation et douleur ; et les roses ou nodosités vénériques procèdent d'humeurs crasses et visqueuses environnant l'os. Or ceste pudendagre est si contagieuse quelle peut prendre de l'aleine et air corrompu, comme il appert en aucuns enfans qui tettent, lesquels en font malades leur pere, mere et nourrice estans sains ; cela leur estans prins pour avoir esté baisé d'une personne qui en fut infecte. Et à ce propos, Antoine Lecoq, médecin, racompte avoir veu une obstetrice, qu'on appelle vulgairement sage-femme, laquelle recevant l'enfant d'une femme infecte de ceste maladie, en receut aussy

la contagion, l'enfant toutesfois demourant sain; et estime cela avoir esté faict par la reception de l'air et vapeur veneneuse qu'elle avoit humé.

» Mais il semble que je m'oublie, car mon intention n'est, pour le présent, de traicter en plain de ceste maladie, d'autant qu'il faudroit un livre propre pour desduire ceste matiere de laquelle l'on trouve de gros livres tous entiers ausquels je fay renvoy à ceulx qui vouldront sçavoir des nouvelles des royaulmes de Surie et de Bavieres *. Et pour ceste occasion je feray fin de ce propos duquel on ne peut honnestement parler; mais que j'aye encore dit ce mot comme en passant, c'est que je suis plus que trezesbahy de l'endurcissement de plusieurs qui ont certaine cognoissance que ceste maladie a esté envoyée pour pugnition des paillardises et aultres villenies des humains, et toutesfois sont si pleins d'obstinations, qu'estans persecutez de ceste maladie, tant s'en faut qu'ils recognoissent leur faute, qu'ils en empirent, ne sentans point que la main de Dieu les a touchez, et qu'elle s'est apesantie sur eulx, mais se resjouissent d'avoir malfait et prennent plaisir ès choses meschantes; car leur malice est venue jusques à ce poinct qu'ils s'en mocquent, comme faict le pé-

---

* *Surie* et *Bavieres*, expressions triviales dont se sert le bas peuple par allusion aux principaux résultats du traitement de cette cruelle maladie (suer et saliver).

Quant aux principaux ouvrages qui ont paru sur la syphilis dans les XVe et XVIe siècles, nous les indiquons dans la note (F).

cheur déploré, lequel estant dévolu au profond du vice, il demeure non point esblouy, mais du tout aveuglé et endurcy. Aussi telle maniere de gens ne se recognoissans point, dient, en se raillant, que pour estre gentil-homme, qu'il faut avoir esté fournaisé et refondu pour le moins sept fois, et à ce faire et dire, ils sont d'autant plus hardis qu'ils ont cognoissance qu'il n'y a point de loy ni édict par lequel ils soyent punis, mais se tiennent bien tous asseurés, les vilains gentils-hommes de cette nouvelle fonte, qu'ils n'éviteront jamais la main de Dieu, qu'ils ne reçoivent la pugnition qu'ils ont bien méritée par leurs pollutions et souilleures, car les jugemens de Dieu sont appareillez à tels mocqueurs. »

Tel est le récit naïf de Jean de Marconville sur l'origine de la syphilis.

Jean Bouchet, qui a vécu un peu antérieurement à cet auteur, dit aussi un mot sur la découverte de ce funeste mal, dans ses *Annales d'Acquitaine*, Paris, 1540, *in-fol.* Après avoir parlé de l'expédition de Charles VIII en Italie, il s'exprime ainsi (fol. 130) dans son vieux langage :

« Au retour de Naples, plusieurs gentilzhommes et aultres vindrent infectz et maculez d'une maladie de laquelle on n'avoit jamais ouy parler en France, qu'on appella lors la maladie de Naples, parce qu'ils l'apportèrent dudict pays, depuis fut appellée la grant gorre,

parce qu'elle se prenoit au plus gorgias *, et aultrement est appellée la grosse verrolle. C'est, comme il est à conjecturer, une pugnition envoyée de Dieu pour le commun péché de luxure, car elle ne se prend que par paillardise communement, fors ès petits enfans qui aucunes fois l'apportent du ventre de leurs meres qui en sont infectes ou la prennent de leurs nourrices **. »

On voit que Jean Bouchet est d'accord avec Marconville sur l'origine de ce mal. L'un et l'autre disent bien qu'elle n'étoit point connue auparavant, et ils en attribuent pieusement la cause à la vengeance divine.

Cette nouvelle maladie fit des ravages si épouvantables et ses progrès furent si rapides, que, trois ans après son apparition en Europe, et surtout en France, le parlement de Paris rendit, le 6 mars 1496, v. st., c'est à dire 1497 ***, l'arrêt suivant contre les malheu-

---

* *Au plus gorgias*, c'est à dire au plus luxurieux.

** L'auteur ajoute : « Aucuns ont dit que Julius Cesar en fut persécuté, et, à veoir Suetone, on le jugeroit ainsi, parce qu'il a escript que Julius Cesar avoit sur son corps grant quantité de cicatrices faictes en façon d'estoilles rouges. »

*** M. De Vergie, dans sa curieuse et savante *Clinique de la maladie syphilitique* (Introduction, p. 22), donne à cet arrêt la date de mars 1494, et dit qu'il précéda le départ de Charles VIII pour Naples. Cette assertion favorise son système, où il combat l'origine américaine de la syphilis, et, par suite, son arrivée de Naples

reux qui en étoient atteints dans la capitale. Cet arrêt n'est certes pas marqué au coin de l'humanité, du moins en tant que comminatoire; en voici les principales dispositions :

» Il sera faict cri public de par le roy, que tous malades de la maladie de grosse vairolle, estrangiers, tant hommes que femmes, qui ne sont demourans et residans en ceste ville de Paris, alors que ladicte maladie les a prins, vingt-quatre heures après ledict cri faict, s'envoisent et partent hors de ceste dicte ville de Paris es pays et lieux dont ils sont natifs, ou bien là où ils faisoient leur residance, quant ceste maladie les a prins, ou ailleurs où bon leur semblera, sur peine de la hart *(d'être pendus)*; et à ce que plus facilement ils puissent partir, se retirent ès portes Sainct-Denis et Sainct-Jacques, où ils trouveront gens deputez, lesquelz leur délivreront à chascun 4 sols parisis, etc. »

Par l'article II,

« Il est enjoinct aux malades residans à Paris, de se retirer dans leur maison sans plus aller par la ville de jour ou de nuict, sur ladicte peine de la hart. »

L'article III regarde les pauvres et les domestiques infectés, qui n'ont point de domicile. Il leur est ordonné, toujours sur peine de la hart, de se retirer dans

---

en France; mais M. De Vergie a été induit en erreur sur cette date; elle n'est nullement exacte; le retour de Charles VIII est de 1495, et l'arrêt du parlement de 1497, n. st., puis l'ordonnance du prévôt, que nous rapporterons à la suite de l'arrêt, est de 1498.

le fauxbourg de Saint-Germain-des-Prez, où les soulagemens nécessaires leur seront fournis.

L'article VI porte qu'il y aura un octroi établi sur la ville pour les besoins de ces malades.

L'article IX veut que

« Soient ordonnez gens par les prevost et eschevins, lesquels se tiendront ès portes de ceste ville de Paris pour garder et défendre qu'aucuns malades de ceste maladie ne entrent apertement ou secrettement *. »

Il paroît que cet arrêt, malgré la clause cruelle de la hart, ne reçut pas son exécution complète, ou qu'au bout de quelque temps on se relâcha sur cette exécution, car voici une ordonnance du prévôt, du 28 juin 1498, qui est plus terrible encore que l'arrêt. Elle est extraite du registre bleu du Châtelet n° 111 verso, et ainsi conçue :

« Combien que par cidevant ait esté publié, crié et ordonné a son de trompe et cry public, par les carrefours de Paris, a ce que aulcun n'en peust prétendre cause d'ignorance, que tous malades de grosse vairolle

---

* Voltaire, parlant de cet arrêt, dit : « Il n'étoit ni chrétien, ni » légal, ni sensé ; » puis il ajoute, dans son style goguenard : « et » nous en avons beaucoup de cette espèce. Mais il prouve que la » vérole étoit regardée comme un fléau nouveau qui n'avoit rien » de commun avec la lèpre, puisqu'on ne pendoit point les lépreux » pour avoir couché à Paris, et qu'on pendoit les vérolés. » (*Dict philosoph.*, au mot Lèpre.)

vuidassent incontinent hors de la ville, et s'en allassent, les estrangiers ès lieux dont ils sont natifz, et les aultres vuidassent hors de ladicte ville, sur peine de la hart; neantmoins lesdicts malades, en contemnant lesdicts crys, sont retournez de toutes parts, et conversent parmi la ville avec les personnes saines, qui est chose dangereuse pour le peuple et la seigneurie *(le roi)* que a présent est a Paris; l'on défend de rechef, de par le roy et M. le prevost de Paris, a tous lesdictz malades de ladicte maladie, tant hommes que femmes, que incontinent après ce present cry, ils vuident et se despartent de ladicte ville et forsbourgs de Paris, et s'envoisent : sçavoir lesdicts forains faire leur residence ès pays et lieux dont ils sont natifs, et les aultres hors de ladicte ville et forsbourgs de Paris sous peine d'estre jettez dans la riviere, s'ils y sont surprins le jourdhuy passé. Enjoin-l-on a tous commissaires, quarteniers et sergens prendre ou faire prendre ceulx qui seront trouvez pour en faire l'exécution. Faict le lundy xxve jour de juing l'an 1498. »

Pauvres malades, dans quelle affreuse position vous trouviez-vous? La médecine étoit inhabile à vous guérir, et la police, pour en plutôt finir, vous plaçoit entre la potence et la noyade!

Jean Le Maire de Belges, historien et poète fécond, antérieur à Jean de Marconville, a aussi parlé de la syphilis, dans trois contes, en vers, intitulés *de Cupido*

et d'Atropos, qu'il a publiés au plus tard en 1520. Le premier de ces contes est une traduction de l'italien du poète Serafino, et les deux autres sont de l'invention de Le Maire : « Ceste œuvre, dit-il, a esté fondée afin » de retirer les gens des folles amours, » c'est à dire de la débauche. Nous parlerons ailleurs d'un ouvrage de la plus grande rareté, qui a également rapport à l'objet en question, mais qu'on a mal à propos attribué à Le Maire *. Revenons à nos trois contes.

Dans le premier, l'amour et la mort, c'est à dire Cupido et Atropos, se rencontrent et boivent ensemble. Cupido s'enivre; Atropos lui enlève son carquois, et lui laisse, à la place, son horrible et cruel arc, puis s'enfuit.

Dans le second conte, on voit l'usage qu'Atropos fait des flèches qu'elle a volées à Cupido; elle en empoisonne une partie, les darde contre des jeunes gens et les fait mourir; elle emploie les autres à rendre des vieillards amoureux **. De l'une des flèches empoisonnées, elle blesse la Volupté, fille de Cupido. Vénus la guérit, reconnoît le trait et la main qui l'a lancé : elle jette le trait dans le fleuve voisin, dont les eaux et tout ce qui les avoisine se changent en poison. De là provient, pour tous ceux qui boivent de ces eaux, ou qui goûtent des productions environnantes, la terrible

---

* Voyez la note (G).

** Lamothe Houdard a fait de cette allégorie une de ses plus jolies fables.

maladie objet de cette notice. Jean Le Maire en donne la description suivante, où se trouvent les divers noms dont on appelait de son temps ce mal affreux. Cédons la plume au poète traçant ce tableau hideux.

Mais en la fin, quand ce venin fut meur,
Il leur naissait de gros boutons sans fleur,
Si trez ideulx, si laits et si enormes,
Qu'on ne vit onc visaiges si difformes;
Ne onc ne receut si trez mortelle injure
Nature humaine en sa belle figure.
Au front, au col, au menton et au nez,
Onc on ne vit tant de gens boutonnez.
Et qui pis est, ce venin tant nuisible,
Par sa malice occulte et invisible,
Alloit chercher les veines et arteres,
Et leur causoit si estranges miseres,
Dangier, douleur de passion et goutte,
Qu'on n'i sçauroit remede, somme toute,
Fors de crier, souppirer, lamenter,
Plorer et plaindre et mort se souhaitter.
Ne ne sceut onc lui bailler propre nom
Nul medecin, tant eut-il de renom :
L'ung l'a voulu *sahafati* nommer
En arabicq; l'aultre a peu (*pu*) estimer
Que l'on doibt dire en latin *mentagra* *;
Mais le commun quand il la rencontra,
La nomma *gorre* ou la *verolle grosse;*

---

* Voyez sur ce mot la note (H).

Pocken l'ont dit les Flamends et Picards;
Le *mal françois* la nomment les Lombards.
Si a encore d'autres noms plus de quatre :
Les Allemands l'appellent *groitte-blatre;*
Les Espaignols *las buas* l'ont nommée.
Et, dit-on plus, que la puissante armée
Des fors françois, a grant peine et souffrance,
En Naples l'ont conquise et mise en France *,
Dont aucuns d'eux *le souvenir* la nomment,
Et plusieurs faits sur ce comptent et somment.
Les Savoysiens *la clavela* la disent :
Delà comment plusieurs gens en devisent,
Delà comment amour, le jeune yvrogne,
A faict aux gens grant dommaige et vergogne
Et ne sceit-on, pour ses cloux desclouer,
Bien bonnement a quel sainct se vouer;
Neantmoins aulcuns, par grace souveraine,
Ont imploré madame saincte Reine,

---

* Ce vers rappelle cette épigramme de Voltaire :

Quand les Français à tête folle
S'en allèrent dans l'Italie,
Ils gagnèrent à l'étourdie
Et Gêne, et Naple, et la vérole ;
Puis ils furent chassés partout :
Et Gêne et Naple on leur ôta ;
Mais ils ne perdirent pas tout,
Car la vérole leur resta.

Il est assez singulier que Voltaire, si exact à observer les règles de la versification, ait composé cette plaisanterie d'abord de quatre rimes féminines qui se suivent, puis de quatre rimes masculines également de suite : encore passe si chaque quatrain avoit la même rime.

Les aultres ont eu recours à saint Job *,
Peu de gueris, en sont de mors beaucop,
Car regne ha ce trezcruel torment
Par tout le monde universellement.

Le poète, après ce triste tableau, dit que l'on a du moins tiré de ce cruel évènement un certain avantage, c'est que la peur du mal fait chez beaucoup de gens ce que la vertu n'en auroit pu obtenir :

Si a la peur de ce trezgrand diffame
Faict maint preudhomme et mainte preude femme,
Dont chasteté qui estoit à néant
A reprins bruyt par inconvénient :
Car quant ce vient qu'à aymer la vertu
L'homme imprudent ne compte un seul festu,
Et que pour ce de pécher ne se garde,
Ala parfin la peine l'en retarde,
Si vaut-il mieux tousjours tard que jamais.

Cupido, remis de son ivresse, voit les fléaux qu'Atropos a répandus ; il essuie de vifs reproches de sa mère, il avoue sa faute, et tous les deux s'unissent pour demander vengeance et réparer le mal, s'il est possible.

---

* Job a toujours passé pour le patron des syphilitiques ; voyez Bayle, *Dictionn.*, au mot Job. Voyez encore Ulric Hutten, dans son ouvrage latin sur le bois de gaïac, 1519, *in*-4°, dont nous parlerons à son article dans la note (C). Il y dit formellement que la syphilis provient du mal de Job. Quant au susdit Voltaire, qui n'enrage ni pour mentir ni pour incréduliser, passez-moi ce terme, je vous prie, il prétend, à l'article Vérole, dans son *Dictionnaire philosophique*, que Job n'a jamais existé.

Dans le troisième conte, Vénus présente sa requête à Jupiter, qui, à sa prière, indique, à Tours, pour le 1er septembre 1520, l'assemblée des États, afin d'entendre les plaintes et examiner les moyens d'arrêter le cours du mal qui causoit tant de désordres. Mégère se trouve aussi dans l'assemblee et déclame avec aigreur contre Vénus et son fils. Mercure, par sa présence, apaise le trouble, rend à Cupido un arc qui devoit avoir la même vertu que celui qu'Atropos lui avoit enlevé, et en met un autre « cruel et mortifère » entre les mains de Mégère, afin qu'Atropos s'en serve selon sa première destinée. Mais Mercure avoue son impuissance pour remédier aux maux que le trait lancé dans les eaux par Vénus avoit occasionés :

Quant est de l'arc mortel que feist bouter
Dame Venus en ung fleuve à doubter *,
Pour le présent je n'y vois nul secours;
C'est dict commun qu'il faut qu'eau ait son cours;
Et toutesfois le malheur assez ample
Des languissans est proufitable exemple
Tant aux vivans comme à leurs successeurs
De n'estre point de dangier agresseurs.

Ce petit poème en trois contes, dont la syphilis est le principal objet, a des détails un peu trop délayés et dont les allégories ne sont pas toujours très justes; mais il faut faire la part du siècle, tout en convenant que l'idée en est au fond très ingénieuse.

---

* *A doubter*, c'est à dire à redouter.

Il a sans doute encore paru, dans le seizième siècle, plusieurs petits poèmes du même genre que celui des trois contes mentionnés ci-dessus, et publiés, comme nous l'avons dit, vers 1520. Nous en citerons encore deux donnés au public un peu plus tard; le premier, excessivement rare, c'est le Combat *de Cupidon et de la Mort, par le banny de Lyesse* (François Hubert). Paris, Allain Lotrian, 1541, *pet. in*-8° avec figures en bois. Cette édition, en lettres rondes, est fort jolie; à la fin des églogues, on trouve la *Quérimonie* (plainte) *de la déesse Vénus, exclamation contre dame Verole*, etc. La rareté de ce volume le fait porter jusqu'à 40 fr. dans les ventes. Ne le possédant pas, nous ne pouvons en donner aucun fragment.

Il en est de même du second ouvrage, très rare, où il est encore question de la syphilis. Nous nous bornerons à en rapporter le titre : Devis Poictevin *dicté à Tholose aux jeux floraux*, 1553. *L'affutiman de Pelhot, invention barotine, avec le Blason du glaive de saint Pelhot qui coupa l'oreille à Malchus : et le Blason de la verole.* Imprimé à Tholose, par Guyon Boudeville (sans date), *in*-8°. Nous ne connoissons cette rareté que par la mention qu'en a faite M. Brunet, dans l'excellent *supplément* à son *Manuel du libraire.* J'y apprends que M. Méon n'a point compris, dans son Recueil de Blasons, celui de S. Pelhot, ni celui de la vérole.

Tous les auteurs dont nous venons de parler ont vécu dans un temps encore assez rapproché du berceau de cette fatale maladie, et au moment où ses ravages étoient les plus terribles, soit parce qu'étant nouvelle, elle attaqua d'abord ses victimes avec une énergie extraordinaire, soit parce que la médecine manqua, dans le principe, de moyens curatifs. Cependant, elle perdit peu à peu de son intensité; citons encore un auteur qui va nous révéler ce qu'on en disoit au XVIIe siècle. C'est PASQUIER qui, dans ses *Recherches*, 1665, *in-fol.* (chap. XXVIII, pp. 374-375), va nous en entretenir dans son style assez original.

« Au voyage, dit-il, que fit Charles huictieme en Italie, la pluspart de ses soldats pour avoir mal couché avecques des femmes impudiques, rapporterent une maladie contagieuse que nous appellasmes mal de Naples, parceque ce fut le lieu où il commença, et les Italiens mal françois, d'autant que les François en furent les premiers partis *; qui fut une maladie inconnue devant ce temps-là, et sur son commencement incurable, laquelle court encore entre nous, non toutefois avec si difficile cure, comme elle estoit au temps passé : pour autant, comme estiment plusieurs médecins, que les corps célestes qui reglent les inférieurs sont disposés à telle infection et partant petit à petit, selon le décours des astres, est-elle aussi venue a déca-

---

* *Les premiers partis*, c'est à dire les premiers partagés, atteints.

dance * : c'est l'opinion de ce grand philosophe médecin et poète Frascatorius en sa *Syphilis*. Quelques autres en attribuent la cause à la nécessité, qui, à la longue, a fait trouver l'expérience et tout d'une suite la science de bien panser ceux qui se trouveroient affligez de ce mal. Je n'ignore point que, pour rendre raison de cette maladie, la disent provenir de la putréfaction des humeurs que l'homme et la femme cohabitans ensemble empruntent l'un de l'autre, si est-ce une chose fort esmerveillable qu'auparavant ce voyage fait à Naples, on n'avoit jamais ouy parler de ce mal **, hormis que l'on a depuis descouvert qu'au pays où croist le bois de gayac, telle maladie y est aussi familiere comme entre nous autres les fievres, ayant nature, par une grande prévoyance contre la contagion de l'air, fait croistre dans le mesme pays le bois de gayac, qui est l'un des plus propres et singuliers remèdes que l'on y puisse employer. »

Nous nous bornons à ces extraits textuels de quelques auteurs des XVIe et XVIIe siècles, qui ont parlé transitoirement de l'origine de la syphilis. C'est bien peu de chose, dira-t-on ! nous en convenons ; mais les notes suivantes un peu plus détaillées, donneront à ces textes une espèce de développement historique, philologique et bi-

---

* Les absurdités de l'astrologie judiciaire avoient encore vogue dans le siècle de Pasquier.

** Donc il n'étoit pas connu avant la découverte de l'Amérique.

bliographique, qui mettra le lecteur au courant de certaines petites particularités attenant au sujet et propres à en éclaircir quelques points contestés. Au reste, cette babiole-ci est une plaisanterie, qui ressemble à un traité *ex professo*, comme la chapelle obscure d'un ermite ressemble à Saint-Pierre de Rome.

NOTES.

(A) Vairolle et maintenant *vérole :* l'étymologie de ce mot n'est pas très difficile à établir; il vient d'un terme de la basse latinité, *variola,* variole, formé lui-même de *vari*, dont se servoient les Latins pour exprimer les taches ou les boutons qui surviennent au visage; et *vari* vient sans doute de *varius*, varié, tacheté, moucheté, marqueté, ce qui est bien le caractère de la couleur de la peau dans les différentes périodes de l'éruption de la petite-vérole.

On prétend que cette maladie (la petite-vérole), originaire de l'Éthiopie, parut pour la première fois en Arabie l'année de la naissance de Mahomet (569), qu'elle fut transportée d'Asie en Europe au temps des croisades, dans le XIIIe siècle, et qu'elle a passé d'Europe en Amérique lors de la conquête du Pérou par Fernand Cortez (au XVIe siècle) : le frère de Montezuma, roi du Mexique, en mourut. Il faut convenir que si nous autres Européens avons fait ce léger cadeau (la petite-vérole) à l'Amérique, on peut dire que l'Amérique nous l'a rendu avec usure, et qu'elle s'est montrée extrêmement généreuse dans la réciprocité du cadeau de même nom, dont elle nous a gratifiés. Au reste, la dénomination de *petite* et de *grosse*, donnée aux objets en question, exprime parfaitement toute la mieux-value de l'échange en faveur des Européens.

On trouvera, dans l'*Huctiana*, Paris, 1822 (lisez 1722), *in*-12, p. 131-134, un article assez intéressant sur cette

question : *La petite-vérole et la rougeole ont été connues des anciens.*

(B) *Gorre,* expression du vieux langage, qui signifioit une truie, d'où est venu le diminutif *gorret*, petit cochon. Est-ce par une espèce d'analogie avec ce que la manière de vivre de cet animal immonde offre de sale et de dégoûtant, qu'on auroit donné le nom de gorre à la nouvelle et hideuse maladie de la syphilis ? Cependant nous trouvons que, dans les XIVe et XVe siècles, ce mot *gorre* exprimoit encore la vanité, le luxe, la recherche avec laquelle une femme s'habilloit pour plaire aux hommes; car Favin, dans son *Théâtre d'honneur*, tom. I, p. 174, donne le nom de *grande gorre* à Isabelle de Bavière, indigne épouse du malheureux Charles VI, *pour*, dit-il, *se bobander en habits à l'allemande.* C'est cette galante princesse qui, la première en France, amena la mode de se découvrir les épaules et de montrer une partie du sein.

Le mot *gorgias* s'appliquoit aux jeunes gens fanfarons, vains, glorieux, agréables, aimant le faste, la parure, les plaisirs, surtout aux débauchés.

(C) *Des princes attaqués de la syphilis, et de quelques ouvrages relatifs à cette maladie, dédiés à des cardinaux, prélats, archevêques*, etc.

Si l'on en croit Vesale, Fallope et Francantianus, l'empereur Charles V a été atteint de ce vilain mal; notre François Ier, d'après Mézerai et beaucoup d'autres, l'a eu également; on prétend qu'il en fut de même de Charles IX, de Henri III, du duc de Mayenne, etc., etc., etc. Ces assertions sont-elles bien avérées? Il est bien difficile

d'en douter pour François Ier ; Gui-Patin (1), dans sa 132e lettre, après avoir parlé du prince et de la princesse de C..... (Conti) qui avoient la *syphilis*, dit que François Ier gagna cette maladie en 1528 (avec la belle Ferronière); et que le médecin Antoine Lecoq s'en étant aperçu, en avertit son confrère Fernel. Il y eut consultation entre ces docteurs. Fernel tenoit fort pour son opiat antivénérien ; mais Lecoq tint ferme pour la friction mercurielle : « Puisque, dit-il, il s'est infecté de cette ordure comme » le dernier goujat de son royaume, il faut qu'il soit » frotté de même. *Frottetur ut vilissimus quisque è suo » regno, cum nec dispari modo contaminatus fuerit.* » Sa majesté ne s'offensa point de ces paroles, et elle fut frottée d'importance.

Mais il paroît singulier que, dans les xve et xvie siècles, plusieurs ouvrages sur la maladie vénérienne aient été dédiés à des cardinaux, prélats, etc. Faisons la part de la simplicité de mœurs et de l'état de la société dans ces temps déjà reculés, et la surprise cessera. Nous allons citer quelques uns de ces ouvrages et même nous commencerons par un traité qui, dès le xve siècle, a été composé par un évêque et dédié à un cardinal.

---

(1) C'étoit un médecin fort érudit, mais original et très satiririque; il dit quelque part que « la saignée et la syphilis ont rendu » les chirurgiens glorieux, insolens et insupportables; » et ailleurs : « un apothicaire est, selon moi, *animal benefaciens partes » et lucrans mirabiliter.* » Il est mort en 1672, âgé de 71 ans. Ses lettres, remplies d'anecdotes quelquefois un peu hasardées, ont été publiées par Mahudel, *Amsterdam*, 1718, 5 vol. in-12. Il y en a aussi une édition en 2 vol.; elles avoient paru précédemment en 1 vol. in-12.

Gaspard Torella, Espagnol, nommé, en 1487, évêque de Sainte-Justine, en Sardaigne, dédia à César Borgia, alors cardinal, son *Tractatus cum consiliis contra pudendagram, seu morbum gallicum;* impressus Romæ, per magistrum Petrum de la Turre, anno 1497, die novembris, *in*-4. L'auteur, comme bon Espagnol, y dit que cette maladie est née en France, et il en place le berceau en Auvergne, je ne sais sur quel fondement.

Ulrich de Hutten, gentilhomme allemand, né le 20 avril 1488, fit un traité sous le titre : *De guaiaci medicina et morbo gallico Liber;* Moguntiæ, 1519, *in*-4 : il le dédia au cardinal Albert de Brandebourg, archevêque de Mayence, et il dit, dans sa dédicace, à ce cardinal : « Plaise à Dieu, monseigneur, que votre altesse n'ait » jamais besoin de ces remèdes! » Cet archevêque étoit digne de ce souhait dédicatoire, car, en 1520, il embrassa le luthéranisme.

Ulrich Hutten n'était ni médecin ni chirurgien, et cependant son ouvrage est un des meilleurs qui parurent dans le temps (1); il faut dire aussi que l'auteur étoit plein

---

(1) Jean Cheradame, professeur de langue grecque, à Paris, vers 1517, en a donné une traduction française sous ce titre : *De l'expérience et approbation de la médecine du bois dit de guaiac, pour chasser la maladie de Naples, induement appelée françoise; traduit du latin de Hulrich de Hulten* (lisez Hutten). Lyon, Claude Nourry dit le Prince (sans date, mais vers 1521), in-4. On trouve, dans la dernière édition de Duverdier, *Bibliothèque françoise*, tom. II, p. 383, la note suivante sur Ulrich de Hutten : « C'étoit » un bon poète latin, qui, plus brave qu'Horace, servit avec dis- » tinction dans les armées de l'empereur Maximilien Ier, en Italie, » où il gagna la funeste maladie dont il mourut. Il savoit que les

de son sujet, car au dire de La Mettrie, il essuya onze fois les tortures de la salivation mercurielle, passa par toutes sortes d'épreuves, et enfin guérit, ou plutôt crut guérir par le moyen de décoctions de gaïac. Mais quelque temps après, son mal le reprit, et il en mourut, âgé de 35 ans, le 25 août 1529, dans la maison du prédicateur Schegg, située au milieu du lac de Zurich, après avoir mené une vie inquiète et agitée, mais assez remarquable sous le rapport du courage, du caractère et du talent d'écrire.

Jérôme Fracastor, né à Vérone en 1482, médecin du concile de Trente, composa, en 1521, son beau poème sur la *syphilis*, mais il ne le publia qu'en 1530, et le dédia au cardinal Bembe. La première édition a pour titre : Syphilis, *sive morbus gallicus*, Veronæ, 1530, mense augusto, *in*-4. Cette édition est assez recherchée, surtout quand l'exemplaire est imprimé sur vélin, comme celui qui existoit dans la bibliothèque de Crevenna, *rel. en mar. bl., doré sur tr.*, et qui offre cette particularité que les vers 407 et 408 du premier livre, omis à l'impression, sont écrits de la main de l'auteur au bas de la page. Cet exemplaire a été vendu 134 fr. à Amsterdam, chez Crevenna en 1790 (voy. son Catalogue de vente, *tom.* III, *p.* 186, N° 4,213). De là, il est passé dans le cabinet de M. Mac-Carthy, et il a été adjugé, à la vente de cette riche

---

» Espagnols avoient appris d'une femme caraïbe de l'isle de Saint-
» Domingue, que l'usage du bois de guaiac étoit salutaire dans la
» maladie vénérienne ; mais ce n'est pas pour la guerir, car elle a
» toujours été endémique au pays où elle est née, et d'où les Eu-
» ropéens l'ont apportée. Le guaiac servoit seulement à la rendre
» plus supportable, puisqu'il n'a jamais guéri les Espagnols. »

bibliothèque, en 1817, pour la modique somme de 50 fr. Un exemplaire de la même édition sur papier a été payé, à la même vente, 20 fr. 05 c. (voy. le Catalogue MacCarthy, *tom.* 1, *p.* 423, N°s 2,738, 2,739). La meilleure édition de la Syphilis est celle donnée par Ch. Peters, *Londres,* 1720, *in*-4, avec portrait de l'auteur par Vertue. Dès le xvie siècle, ce poème a été traduit en françois par Nic. Michel; *Poitiers*, 1540, *in*-8; puis dans le xviiie par Macquer et Lacombe, avec le texte et des notes. *Paris*, 1753, *pet. in*-8 de 200 pages. Ant. Tirabosco l'a traduit en italien. *Verone, Romanzini*, 1732, *in*-12; et H. Russen, en allemand. *Strasbourg*, 1541, in-8.

Fracastor termine son poème par un très bel éloge du bois de gaïac, spécifique le plus renommé de son temps contre cette terrible maladie. Nous allons rapporter cette fin du troisième et dernier livre, pour donner une idée du talent poétique de l'auteur.

Salve magna deûm manibus sata semine sacro,
Pulchra comis, spectata novis virtutibus arbos!
Spes hominum, externi decus, et nova gloria mundi;
Fortunata nimis, natam si numina tantùm
Orbe sub hoc, homines inter gentemque deorum,
Perpetuâ sacram voluissent crescere sylvâ.
Ipsa tamen, si quâ nostro te carmine musæ
Ferre per ora virûm poterunt, hâc tu quoque parte
Nosceris, cœloque etiam cantabere nostro.
Si non te Bactra, et tellus extrema sub arcto
Non Meroë, Libycisque Ammon combustus arenis,
At Latium, at viridis Benaci ad flumina ripa
Audiet, et molles Athesi labente recessus.
Et sat erit, si te Tiberini ad fluminis undam
Interdum leget, et referet tua nomina Bembe.

« Salut, arbre sacré, planté de la main des dieux, ar-
» bre charmant par ton feuillage, précieux par tes
» vertus, espoir des malades, gloire et ornement du
» Nouveau-Monde! Trop heureux les peuples de nos cli-
» mats, si le ciel eût voulu te faire naître et te perpé-
» tuer parmi nous! Les muses daigneront peut-être se
» servir de mes chants, pour répandre tes bienfaits parmi
» les nations de nos contrées, et célébrer ton nom dans
» notre hémisphère. Si mes vers ne portent point ta
» gloire chez les Bactriens (le Korasan en Perse), jusqu'au
» pôle arctique, dans l'Abyssinie et dans les sables brû-
» lans de la Libye, du moins on entendra chanter tes
» vertus salutaires dans le Latium, sur les rives du lac
» Bénaco et dans ces campagnes où la Dèse fait serpenter
» ses eaux. Il suffira que Bembe s'entretienne quelque-
» fois de ton nom sur les bords du Tibre, en lisant cet
» ouvrage. »

Voici le portrait qu'on a fait de Fracastor (1) : « Cet

---

(1) Voici des particularités que G. Naudé raconte sur la naissance et la première enfance de ce médecin renommé.

« Fracastor, dit-il, vint au monde sans bouche; il n'avoit qu'une
» petite fente, c'est à dire que ses lèvres se tenoient. Un chirur-
» gien les sépara avec un rasoir. Sur quoi Scaliger a fait ces vers :

Os Fracastorio nascenti defuit, ergo
Sedulus attentâ finxit Apollo manu.
Indè hauri medicusque ingens, ingensque poeta
Et magno facies omnia plena Deo.

» Un jour que sa mère se promenoit dans un jardin, tenant le petit
» Fracastor entre ses bras, elle fut écrasée par le tonnerre sans que
» l'enfant en fût aucunement blessé. Depuis, il fut habile médecin,
» il exerçoit même sa profession gratuitement. Son poème *De Sy-*

homme célèbre avoit un maintien grave, des yeux vifs, une taille moyenne; son abord étoit affable, son caractère franc, ses mœurs douces et insinuantes; satisfait d'une fortune médiocre, partisan de la vie tranquille, adonné aux plaisirs qui naissent de l'esprit, il ne faisoit d'excès que pour l'étude; cependant il n'étoit point déplacé dans la société; il en pouvoit faire l'ornement par son entretien vif et enjoué, par sa connoissance des beaux-arts, en particulier de la musique, enfin par son penchant à obliger, qualités qui le rendirent dignes de posséder de vrais amis. Il mourut d'apoplexie, le 20 août 1553, à sa maison de campagne située à Casi, au pied du mont Baldo, à quinze milles de Vérone. Le célèbre J.-B. Rhamusius, son ami, lui fit ériger une statue d'airain, et la ville de Vérone, sa patrie, lui en fit ériger une en marbre avec une inscription, en 1559 (1).

» *philide*, de la vérole, est incomparable; il a composé un autre » poème sur les aventures du patriarche Joseph, mais son feu » l'avoit abandonné; et Fracastor fit moins d'honneur à ce saint » homme qu'à la vérole. » (Naudoeana, p. 24.)

(1) Si nous avons parlé avec plaisir du beau poème de la Syphilis, que Fracastor a publié dans le XVIe siècle, et des éloges donnés à l'ouvrage et à l'auteur, nous serons bien éloignés d'en dire autant du poème intitulé *La Vérole*, dont Robbé de Beauveset a sali la littérature du XVIIIe siècle. Ce poète à rebours, dont un critique a dit : « On croit mâcher du fer en prononçant ses vers, » a bien mérité que Palissot l'apostrophât ainsi dans sa Dunciade :

Ami Robbé, chantre du mal immonde,
Vous, dont les vers en dégoûtaient le monde....

Piron lui dit, un jour, après l'avoir entendu : « M. Robbé, vous avez l'air d'un auteur bien plein de votre sujet. » Ce pénible versificateur n'a eu quelque réputation auprès des jeunes gens de son

Manardi, médecin italien, a publié plusieurs petits ouvrages sur la syphilis. Dans une de ses consultations, il prescrit au cardinal Campegio d'user d'une décoction de bois de gaïac; on y trouve une consultation à peu près semblable pour un évêque de Cracovie.

Nicolas Massa, célèbre médecin vénitien, fit imprimer en 1536, son très bon traité *De morbo gallico*, et le dédia à saint Charles Borromée.

On pourrait citer encore beaucoup d'autres ouvrages du même genre; ces dédicaces prouvent que dans le seizième siècle, on n'attachoit pas autant de honte à ce mal hideux qu'on l'a fait depuis.

(D) *De l'origine et des causes de la syphilis.*

Rien de plus faux et de plus absurde que les contes que l'on a faits autrefois sur l'origine et les causes de cette maladie. Les uns l'attribuent à la maligne influence des astres, les autres à la mauvaise intempérie de l'air; il en

---

temps, que parce qu'ils le regardoient comme le premier poète de France pour le cynisme. Né en 1714, à Vendôme, il est mort à Saint-Germain-en-Laye, en 1794. D'anciens poètes italiens se sont aussi exercés sur ce sujet : Le Bino a fait un *Capitol in lode del mal francese;* on le trouve dans les *Opere burlesche di Fr. Berni* (*il secundo libro*). Firenze, 1555, *in*-8°. — On connoît encore *La Franceide o vero del mal francese, poema giocoso*. Venez., Sarzine, 1629, *in*-12.

En France, nous avons eu, dans ce siècle, *Vénusalgie, ou la maladie de Vénus, poème, par le docteur Sacombe,* Paris, 1814, *in*-18 de 270 pag. L'auteur préconise, dans ce poème, une plante curative qu'il nomme *Diane*, du nom d'une chienne à laquelle il avoit inoculé le mal vénérien, et qui, dit-il, par le seul instinct, lui fit connoître cette plante.

est qui la font remonter antérieurement à 1347, et qui s'appuient sur l'article IV des STATUTS *pour l'établissement d'un bordeau dans la ville d'Avignon, fondé par Jeanne* Ire, *reine des Deux-Siciles et comtesse de Provence, sous la date du* 8 *août* 1347. Voici ce qui est dit dans cet article :

« IV. *Item.* La reine veut que tous les samedis, la bail-
» live et un médecin préposé par les consuls, visitent
» toutes les femmes et les filles du bordeau ; et s'il s'en
» trouve quelqu'une qui ait contracté du mal provenant
» de paillardise, qu'elle soit séparée des autres de peur
» que les jeunes gens n'aient commerce avec elle et ne
» gagnent le mal. » Il n'y a pas là le moindre indice de syphilis; le mal dont on y parle est celui qui est occasioné par les excès du libertinage; il a existé dans tous les temps, et n'a rien de commun avec la syphilis. Voyez la note (1) sur les *Statuts* de la reine Jeanne.

Paw rapporte, d'après Vespuce, que dans certaines régions de l'Amérique, les femmes, pour ranimer l'action physique de la verge, se servoient d'insectes venimeux dont les piqûres occasionoient un gonflement considérable, et par suite déterminoient des ulcérations vénériennes (*voy.* la CLINIQUE *de la maladie syphilitique*, par le docteur de Vergie, 1826, *in*-4, *fig.*, introduction, *p.* 13). A coup sûr, ce n'est pas là qu'on trouvera l'origine de la syphilis.

Un Italien nommé Léonard Fioraventi reporte cette origine à l'an 1456. Il a publié, en 1564, des *Caprici medicinali*, où il prétend que, dans la guerre de Naples, qui eut lieu en 1456 entre Alphonse V et René d'Anjou, ou plutôt Jean fils de René, les vivres ayant manqué aux

François et aux Espagnols, les vivandiers préparèrent en secret des mets composés de chair humaine qu'ils vendirent fort cher aux troupes, et que cette nourriture occasiona la maladie appelée *mal de Naples* par les François et *mal françois* par les Espagnols, par les Italiens, en Afrique et dans toutes les Échelles du Levant.

Le fameux chancelier Bacon adopta cette absurdité : il dit que cette chair humaine coupée par morceaux, préparée et renfermée dans des barils, se vendoit pour du thon dans les deux armées ; et il soutient que les cannibales ou habitans des Antilles ne sont si sujets à la syphilis, que parce qu'ils sont anthropophages.

Le célèbre chimiste Van-Helmont rapporte sérieusement une révélation faite à un saint homme, par laquelle il avoit appris que la syphilis venoit du péché exécrable et monstrueux de bestialité, commis avec une jument qui avoit le farcin, dans le temps de la guerre de Naples sous Charles VIII.

Vient ensuite l'histoire du gentilhomme de Valence qui était lépreux, et de la jeune courtisane dont nous avons parlé plus haut, dans le texte ; Dominique Léoni rapporte qu'elle infecta plus de quatre cents jeunes gens dans l'armée des François.

Toutes ces origines absurdes n'ont pas besoin d'être réfutées.

Mais il est une autre question qui doit trouver naturellement sa place ici. La syphilis a-t-elle existé de tout temps, ou vient-elle de l'Amérique? Les médecins et les savans sont bien éloignés d'être d'accord sur ce point. Nous allons rapporter sommairement ce que nous avons découvert sur cet objet dans plusieurs ouvrages et parti-

culièrement dans l'introduction d'un savant traité que nous avons déja eu occasion de citer. C'est la CLINIQUE *de la maladie syphilitique*, avec atlas, par M. de Vergie, Paris, Maurice, 1826, *in*-4. L'auteur traite avec détail l'histoire de ce fléau terrible, et tout en citant les opinions pour et contre, il combat fortement celle qui lui donne une origine américaine.

Selon M. de Vergie, ce fut en 1518 (vingt ans après la funeste découverte), que Léonhard Schmauss, sans preuve connue, annonça que cette opinion (en faveur de l'origine américaine) était universelle de son temps, en admettant néanmoins, avec quelques uns de ses prédécesseurs, que la constitution atmosphérique de 1494 avoit pu contribuer à son développement.

En 1519, le célèbre chevalier de Hutten accrédita le système de Schmauss. Il seroit peut-être tombé dans l'oubli, si Oviedo ne l'avoit reproduit en 1525 et 1535.

Van-Helmont et d'autres pensèrent que cette maladie nouvelle avoit paru pour la première fois lors de la guerre de Charles VIII contre les Napolitains.

D'autres médecins, tels que Thomas Rangonus et Jean Hovard, publièrent qu'elle étoit originaire d'Espagne.

En 1680, Samuel Janson, qui avoit séjourné aux Indes-Occidentales, prétendit qu'elle avoit été apportée par les esclaves noirs achetés en Afrique. Sydenham fut de cet avis, ainsi que Boerhaave (en 1751); cette opinion n'est pas admissible, puisqu'avant 1503 aucun nègre n'avoit encore été transporté d'Afrique en Amérique, et qu'à cette époque la syphilis infectoit déjà toute l'Europe.

Astruc, dans son *Traité de la maladie vénérienne*, qui a

eu plusieurs éditions depuis 1736, appuya fortement l'opinion d'origine américaine, et son nom est d'un grand poids.

Haller, Van-Swieten, Cullen, etc., furent de cet avis.

Quant à Sanchez, il combattit fortement ces graves auteurs; il soutint que la syphilis se manifesta d'abord en Italie par une épidémie, qui s'est ensuite propagée dans toute l'Europe, et a répandu ses ravages partout où quelques unes de ses victimes ont porté leurs pas.

Cette nouvelle opinion fut vivement appuyée par Philippe Gabriel Henser, médecin du roi de Danemarck, et par le savant Kurt Sprengel.

Mais le docteur Gruner et Girtanner se prononcèrent pour la thèse contraire.

Enfin M. le docteur de Vergie, après avoir rapporté les opinions ci-dessus, avec plus ou moins de détails, pose ces trois questions :

1°. La syphilis a-t-elle existé de tout temps?

2°. La syphilis est-elle originaire d'Amérique?

3°. La syphilis a-t-elle pris naissance en Europe?

Ces trois questions sont amplement discutées par l'auteur : la première de la page 14 à la page 19; la seconde de la page 19 à la 25e; et la troisième de la 25e à la 42e. Enfin M. de Vergie conclut

1°. Que la syphilis n'est point originaire d'Amérique;

2°. Qu'elle n'a pas pris naissance exclusivement en Europe à la fin du xve siècle, ni dans des temps antérieurs;

3°. Mais qu'elle étoit connue dans divers climats, même avant que les communications fussent devenues faciles entre les peuples;

4°. Qu'elle a existé de tout temps, et qu'on doit la considérer comme le résultat des abus des plaisirs de l'amour, de la débauche et du libertinage, plutôt que comme le produit d'un virus particulier.

Cette conclusion des recherches de M. de Vergie est appuyée sur les témoignages des médecins grecs, latins, et sur des faits chronologiques relatifs à la syphilis.

Tout en rendant justice à l'érudition de ce savant docteur, il nous semble que ses démonstrations et ses preuves laissent encore à désirer quelque chose pour convaincre entièrement les partisans de l'origine américaine. Pour nous, nous pensons que si la syphilis eût existé avant 1493, on trouveroit bien certainement, dans quelques ouvrages de médecine antérieurs à cette époque, des détails circonstanciés et des descriptions précises des terribles effets de cette cruelle maladie, qui, alors incurable, eût mis le visage et le corps dans le plus affreux état de décomposition; et il nous paroît, même d'après l'exposé de M. de Vergie, que tous les ouvrages des anciens et du moyen-âge qu'il cite n'ont traité que des maladies qui attaquent les parties sexuelles par suite d'excès dans les plaisirs de l'amour; et il y a loin du résultat de ces maladies aux ravages du virus, surtout quand il a commencé à paroître au xve siècle (1).

C'est en 1527 que l'on voit pour la première fois le nom

---

(1) Voltaire, que j'ai déjà cité, et que je cite toujours avec plaisir, quoique assez mécréant de sa nature, est d'avis que « ce n'est » point la débauche qui a introduit la syphilis dans le monde. Les » Phryné, ajoute-t-il, les Laïs, les Flora, les Messaline n'en furent » point attaquées; elle est née dans les îles du Nouveau-Monde, et

de *vénériens* donné par de Bethencourt aux maux résultant de la syphilis.

En définitif, nous pensons qu'il serait aussi difficile de détruire l'opinion qui donne l'Amérique pour berceau à la syphilis, qu'il le serait d'empêcher les Français d'appeler cette maladie *mal de Naples,* et les Napolitains de l'appeler *mal français.*

(E) *Dates précises* 1° *du voyage de Christophe Colomb en Amérique ;* 2° *de l'expédition de Charles VIII à Naples.*

» de là elle s'est répandue dans l'ancien. » (*Dict. philos.*, au mot Amour.)

Mais, ailleurs, le même auteur abonde pleinement dans notre opinion. « Deux choses, dit-il, prouvent, à mon avis, que nous de-
» vons la vérole à l'Amérique : la première est la foule des auteurs,
» des médecins et des chirurgiens du XVIe siècle, qui attestent cette
» vérité ; la seconde est le silence de tous les médecins et des poètes
» de l'antiquité, qui n'ont jamais connu cette maladie, et qui n'ont
» jamais prononcé son nom. Je regarde ici le silence des médecins
» et des poètes comme une preuve également démonstrative. Les
» premiers, à commencer par Hippocrate, n'auroient pas manqué
» de décrire cette maladie, de la caractériser, de lui donner un
» nom, de chercher quelques remèdes. Les poètes, aussi malins
» que les médecins sont laborieux, auroient parlé, dans leurs sa-
» tires, de la chaude-pisse, du chancre, du poulain, de tout ce qui
» précède ce mal affreux et de toutes ses suites. Vous ne trouvez
» pas un seul vers dans Horace, dans Catulle, dans Martial, dans
» Juvénal, qui ait le moindre rapport à la vérole; tandis qu'ils s'é-
» tendent tous avec tant de complaisance sur tous les effets de la
» débauche. Il est très certain que la petite-vérole ne fut connue
» des Romains qu'au sixième siècle, et que la vérole américaine
» ne fut apportée en Europe qu'à la fin du quinzième. » (*Dictionn. philosoph.*, aux mots Lèpre et Vérole.)

Nous regardons comme avéré que c'est aux Espagnols compagnons de voyage de C. Colomb, que l'Europe est redevable de la syphilis; la précision des dates du voyage en question, et de l'expédition de Charles VIII, pourra aider à confirmer cette vérité. Donnons donc en peu de mots ces dates, en commençant par celles du voyage.

Le 4 *août* 1492, C. Colomb part de Palos (petit port d'Espagne dans l'Andalousie) avec sa petite escadre.

Le 6 *novembre* suivant, il découvre l'île qu'il nomme d'abord *Hispaniola*, Petite-Espagne, qu'on appela ensuite Saint-Domingue (1), et qui aujourd'hui porte le nom d'Haïti.

Le 4 *janvier* suivant (1493, n. st.), il part de Saint-Domingue pour s'en revenir. Battu par la tempête, il est contraint de prendre terre aux Açores. L'un de ses navires égaré se dirigea vers la Galice.

Le 4 *mars* suivant, Colomb continuant son voyage, débarque près de Lisbonne; Jean II, roi de Portugal, lui fait un accueil honorable.

Le 15 du même mois de *mars*, il arrive à Séville, et de là se rend à Barcelone, lieu de la résidence du roi d'Espagne.

Il est donc certain, d'après ces dates, que les soldats qui accompagnoient Colomb furent rendus en Espagne dans le mois de mars 1493, n. st. (2); et plusieurs allèrent à l'armée de Naples dans cette même année.

---

(1) *Santo Domingo*, le saint dimanche, jour du débarquement.

(2) Je dis *nouveau style*, car ce mois de mars appartenoit encore tout entier à l'année 1492, *vieux style*, puisque l'année, qui com-

Passons aux dates de l'expédition napolitaine de Charles VIII.

En *septembre* 1494, ce roi part pour l'Italie avec son armée, dans l'intention de faire la conquête de Naples.

Le 31 *décembre* suivant, il arrive à Rome.

Le 27 *janvier* 1495, n. st., il sort de Rome.

Le 18 *février* suivant, il arrive à Capoue.

Le 24 du même mois de *février,* il entre sans pompe à Naples.

Le 13 *mars* suivant, il y fait son entrée triomphante.

Le 20 *mai*, il quitte Naples pour revenir en France.

Et le 7 *novembre,* il arrive à Lyon, où il trouve la reine et autres dames de la cour.

Telles sont les dates les plus essentielles à connaître relativement à Colomb et relativement à Charles VIII, pour savoir au juste quand les soldats espagnols se sont rendus à Naples et quand l'armée française y est parvenue. Il paroît certain que les Espagnols-Américains y ont précédé les Français de près de deux ans, et ont par conséquent eu le temps de disséminer dans la ville le triste fléau qui y attendoit notre armée.

Ne faisons donc aucun doute que les soldats qui accompagnèrent C. Colomb, lors de la découverte d'Haïti en 1492, et qui s'en revinrent avec lui en 1493, rapportèrent d'Amérique cette affreuse maladie, et furent les premiers à la communiquer aux Napolitaines, qui en gratifièrent les Français aussitôt qu'ils arrivèrent à Naples, à la fin de février 1495.

---

mençoit alors à Pâques, n'a eu son commencement, pour 1493, qu'au 7 avril, jour de Pâques.

Invoquons encore le témoignage d'un homme qui n'est pas suspect, sur l'arrivée de la syphilis, de l'Amérique en Espagne par l'intermédiaire des compagnons de C. Colomb. Cet homme est un Espagnol, nommé Gonzalve Fernandez d'Oviedo, qui était à Barcelone à la suite de la cour, en 1493, quand Colomb s'y présenta en revenant de sa découverte ; voici ce que ce d'Oviedo nous apprend dans son *Summarium naturalis et generalis historiæ Indiarum,* ouvrage composé par ordre de Charles-Quint. L'auteur adresse directement la parole à l'empereur :

« Votre majesté impériale peut, lui dit-il, regarder » comme certain que cette maladie nouvelle dans notre » continent est depuis long-temps fort commune dans » les Antilles, et que presque tous les Espagnols qui ont » eu commerce avec les femmes de ce pays-là l'ont con- » tractée. Ce sont donc les compagnons de voyage de » C. Colomb qui, à leur retour, l'ont apportée pour la » première fois en Espagne. » Et c'est pour cette raison qu'on lui donna d'abord le nom de *variola hispanica*, petite-vérole d'Espagne. Puis, comme nous l'avons déjà dit, plusieurs Espagnols affectés de cette maladie servirent dans la guerre de Naples en 1493, la donnèrent aux femmes débauchées, qui en firent part d'abord aux Napolitains, et ensuite aux Français, qui la rapportèrent, en 1495, dans leur pays. D'après cela, le nom français ne devrait point être attaché à ce mal ; il conviendrait mieux de l'appeler *mal américain* ou *mal espagnol* ou *mal de Naples*.

Disons un mot de la propagation rapide de cette terrible maladie dans les différentes parties du monde. Nous avons déjà vu comment elle parvint d'Espagne à Naples

dès la fin de 1493; cela détruit ou du moins contredit un peu l'assertion de Jean Vigo, premier chirurgien du pape Jules II, qui prétend qu'elle parut pour la première fois en Italie en décembre 1494. Mais suivons-la d'après d'autres historiens ; elle passa, selon eux, d'Espagne en Portugal où elle prit le nom de *mal espagnol* (1); de France, elle gagna l'Angleterre, où elle fut baptisée *mal de Bordeaux ;* de l'Espagne, elle parvint en Flandre en 1496; les Maures chassés d'Espagne la transportèrent en Afrique; le commerce de France, d'Espagne et d'Italie en gratifia les Échelles du Levant; les Turcs l'ont donnée aux Persans qui l'appellent le *mal turc ;* de la Perse, elle a été

---

(1) On connoît un traité d'Augustin Ferrier, intitulé : *De pudendagra lue hispanica*, 1564, in-12.

M. Leber, dans son excellent et très curieux opuscule *De l'état réel de la presse et des pamphlets, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV;* Paris, Techener, 1834, in-8°, rapporte, pp. 89-90, une chanson en style macaronique, contre Ronsard, où figure la dénomination *lues hispanica.* Voici le couplet :

Plus dicunt quod Ronsardus
Ceriò sit factus surdus
A lue hispanicâ,
Et quamvis sudaverit,
Non tamen receperit
Auditum et reliqua.

Cette chanson satirique, qui date de 1563, a été faite, par un protestant, contre Ronsard, parce que ce poète avoit composé quelques pièces de vers en faveur de la cour et des catholiques. Le titre de cette satire, en 30 strophes, prouve suffisamment l'intention de l'auteur : Prosa *nostri Nicolai Mallarii, gomorrhæi sorbonici, ad M. Petrum Ronsardum, presbyterum poetam papalem sorbonicum.* On la chantoit sur l'air : *Veni, sancte Spiritus.*

transplantée dans le Mogol; les Portugais l'ont introduite dans les Indes-Orientales, à Goa, à Macao, etc.; enfin Engelbert Kempfer nous apprend, dans son *Histoire du Japon,* que la syphilis est très commune dans ce royaume, et que les Japonais la nomment *nambakassan,* c'est à dire *mal portugais.* Voilà donc ce mal affreux, « sans le-
» quel, dit La Mettrie, la vie ne seroit qu'un tissu de dé-
» lices, » intronisé dans toute la région de la terre, et y causant des ravages épouvantables. On parle tant d'associations, dans le moment où nous écrivons; il serait bien à désirer que ce genre humain en fît une contre cet exécrable fléau; ce serait bien certainement la plus utile, la plus louable, la plus salutaire de toutes; mais *va-t-en voir s'ils viennent, Jean;* surtout, comme le dit le vieux Pasquier, « avec cet appétit charnel et cet aiguillon
» de volupté de l'homme à la femme, qui semble nous
» avoir esté imposé par nécessité de nature. »

(F) *Des principaux ouvrages publiés sur la syphilis dans les* XVe *et* XVIe *siècles.*

Il avait déja paru un grand nombre d'ouvrages sur cette maladie, depuis son invasion à Naples en 1493 jusque vers le milieu du XVIe siècle; nous en avons compté plus de soixante et quatorze. L'un des premiers est une description de cette maladie, qui se trouve dans les *Observations de médecine,* publiées en 1495, par un sieur Marcellus, médecin et chirurgien d'armée.

Jos. Grumpeck de Burckausenn a donné ensuite son *Tractactus de malo gallico et carmina quædam Sebast. Brant.* 1496, *in*-4.

Nic. Leonicenus de Vicence, savant professeur, est au-

teur du *Libellus de epidemiâ, quam vulgò morbum gallicum vocant.* On lit à la fin du volume, *Venetiis, in domo Aldi Manutii. mense junio.* M. III. D. (1497), *in-4 de* 29 *feuillets non chiffrés.*

Cette édition est très rare, ainsi qu'une seconde donnée à Milan, au mois de juillet, même année, 1497. On en connoît encore une troisième édition, *Basle,* 1346, aussi *in-4*. Voici un passage de cet ouvrage, pag. 1, qui est assez curieux en ce que l'auteur y donne son opinion favorable à l'ancienneté de cette maladie :

« ..... Huic tamen morbo, *dit-il*, nondum nostri temporis medici verum nomen imposuere, sed vulgato nomine malum gallicum vocant, quasi ejus contagio à Gallis in Italiam importato, aut eodem tempore et morbo ipso et Gallorum armis Italia infestata. Non defuere quidem, qui eundem cum illo putarint quem prisci elephantiasin nominarunt, sicuti alii morbum gallicum esse antiquis lichenas, alii asaphati, alii prunam, sive carbonem, alii ignem persicum, sive sacrum existimarunt. Quæquidem ambiguitas nominum, et de re ipsâ quoque dissensio multos suspicari fecit novam hanc esse luem nunquam à veteribus visam, atque ideo à nullo medico vel græco vel arabe inter alia morborum genera tactam. Ego sicuti neque illis assentior, qui varias huic morbo indidere appellationes haud quaquam ejus naturæ congruentes, ita ubi considero eadem natura præditos homines, sub eodem cœlo natos, sub eisdem syderibus educatos, eisdem etiam semper fuisse morbis obnoxios cogor existimare, neque mihi potest in captum mentis pervenire natam hanc repente labem nostram ita infecisse ætatem, ut nullam superiorem. Quod si quis aliter quàm ego sentiat quid tandem hoc esse dixerit aut quam deorum vindictam? Nam si causæ naturales inspiciantur, millies post mundi initia eædem extitere. Quale similem morbum ex causis similibus etiam superioribus ætatibus contigisse parati sumus ostendere ubi prius illorum opiniones, qui morbum gallicum fuisse à priscis elephantiasin nominatum, sive quid aliud à nostra opinione diversum credidere,

confutaverimus. » (V. les excellentes *Annales des Aldes*, par M. Renouard, *Paris*, 1825, 3 vol. *in*-8°, tom. Ier, p. 35.)

Un autre livre, qui est à peu près de la même date que celui de Leonicenus, a pour titre : *Nat. Monthesauro liber de dispositionibus quas vulgares mal franzoso appellant. in*-4 goth. Ce volume doit être de 1497, car Antoine Scanaroli publia, en 1498, une dissertation où il réfute l'opinion de Monthesauro qui, comme Leonicenus, cherche à établir l'antiquité de la syphilis.

Simon Pistor, médecin allemand, a donné *Positio de malo franco*. Lipsiæ, 1498, *in*-4. Ce traité a été suivi de plusieurs autres.

Dans le XVIe siècle, on remarqua en France un ouvrage intitulé : *Méthode curatoire pour guérir la maladie vénérienne, autrement appelée grosse-vérole, avec les symptômes*, etc., *par Thierry de Hery, lieutenant du premier barbier et chirurgien du roi Charles* (IX). A Paris, imprimé par Mathieu David, 1569, *in*-8. Cet ouvrage est une traduction française, faite par l'auteur lui-même, du même traité qu'il avait donné précédemment en latin. Nous pensons que la première édition est de 1552. Ambroise Paré a fait un grand éloge de ce livre.

L'auteur, Thierry de Héry, était de Paris; après avoir été chirurgien des armées de François Ier, il alla à Rome où il amassa beaucoup d'argent à traiter les maladies vénériennes par les frictions. Il revint à Paris, où il exerça son art avec le même succès et le même lucre. On raconte de lui une anecdote assez plaisante : « Un jour que T. » Hery était allé prier dans l'église de Saint-Denys près » de Paris, un moine de l'abbaye, qui voulait faire l'en- » tendu, voyant maître Thierry de Hery à genoux tourné

» vers la figure en marbre de Charles VIII, lui dit : Mon-
» sieur mon ami, vous faillez, ce n'est pas l'image d'un
» saint que celle devant laquelle vous priez. — Je le sais
» bien, reprit Henry ; je ne suis pas si bête que vous, je
» connois que c'est la représentatsion du roi Charles VIII,
» pour l'ame duquel je prie, parce qu'il a apporté la vé-
» role en France, ce qui m'a fait gagner six ou sept mille
» livres de rentes. »

Les Italiens ont aussi beaucoup écrit sur la syphilis dans le XVIe siècle. Le TRATTATO *del mal francese per Pietro Rostinio,* Venezia, 1556, *in*-8, première édition, est l'un de ceux qui ont eu le plus de vogue et le plus d'éditions ; la dernière est de *Vicence,* 1623, *in*-8.

Cette même année, a paru un ouvrage français intitulé : LA VÉROLLE *recogneue, combattue et abattue sans suer et sans tenir chambre, avec tous ses accidens, le tout selon l'ancienne et moderne médecine, où est adjousté l'antidotaire vénérien, dans lequel sont contenus plusieurs médicamens préparés chimiquement pour la parfaite curation de ceste maladie; par David de Planis Campy, edelphe chirurgien galenic et spageric.* Paris, Nicolas Bourdin, 1623, *in*-8. Si, d'après ce titre fastueux, M. Planis Campy n'était pas un vrai charlatan, nous serions bien trompé, mais il est reconnu pour tel.

Le prince des médecins, en fait d'ouvrages sur la syphilis, est le célèbre Astruc.

(G) *D'un livre très rare, mal à propos attribué à Jean Le Maire de Belges.*

C'est sans fondement que l'on attribue à Jean Le Maire ce petit ouvrage d'une excessive rareté ; nous allons en

parler, parce qu'il n'est point étranger au sujet qui nous occupe. Le titre de ce livret est singulier et bien dans le goût du siècle où il a vu le jour; il est ainsi conçu : Le Triomphe *de très haulte et puissante dame Verolle, royne du puy d'amours* (1), *nouvellement composé en rithme françoise, par l'inventeur des menus plaisirs honnestes.* Lyon, François Juste, 1639, *in*-8; de 40 feuillets (80 pag. non chiffrées) et 42 fig. ou vignettes en bois.

Ce volume de poésie, assez libre et d'une morale singulière, est fort recherché des curieux, mais sa grande rareté fait qu'il manque dans les plus beaux cabinets. Les feuillets sont distingués par cahiers de 8, et les signatures vont depuis A jusqu'à E, ce qui fait bien 40. L'ouvrage est di-

---

(1) On appeloit *puits d'amour* des espèces de sociétés littéraires qui existoient dans diverses provinces dès le XIVe siècle, et surtout dans le XVe. On y lisoit des vers d'amour composés soit par les membres de ces sociétés, soit par des étrangers qui, désirant y être admis, y envoyoient leurs productions. Ces sociétés avoient un chef ou président, qui prenoit le titre de *prince d'amours*, ou *roy du puits d'amours*; les femmes n'étoient point exclues du fauteuil; au contraire, la galanterie françoise les y admettoit très souvent; alors elles s'appeloient *roynes du puits d'amours*; c'est à ces présidens ou présidentes que l'on adressoit les pièces envoyées au *puits d'amours*, et ce sont eux qui jugeoient de celles qu'on devoit lire, et qui étoient chargés de répondre aux auteurs. Il est souvent parlé de ces assemblées dans nos anciens poètes et toujours sous le titre de *puits d'amours*. Martin Lefranc, dans son *Champion des dames*, poème assez curieux du XVe siècle, dit, en parlant du *prince d'amours* :

Maistre prince, pour présider,
En son *puis amoureux* se met,
Où deubt s'esjouir et presider
Qui de sens plus grant s'entremet....

visé en deux parties, dont la première intitulée LE TRIOMPHE *de haulte et puissante dame Vérolle, royne du puy d'amours,* renferme plusieurs pièces de vers avec quelques sujets gravés en bois. A la tête de cette partie et au feuillet suivant, celui de l'intitulé, est une espèce de dédicace, portant en tête ces deux noms qui semblent pseudonymes : *Martin d'Orchesino à Gilles Meleane, son ami et cousin, salut.* Vient ensuite le corps du texte qui commence au quatrième feuillet de la signature A, et qui finit au recto du cinquième feuillet de la signature C. Au verso de ce cinquième feuillet suit l'intitulé de la seconde partie, conçu en ces termes : LE TRIOMPHE *vérolique commence à marcher par ordonnance de ranc en ranc, ainsi que verrez le tout bien en ordre.* Cette seconde partie contient trente-quatre pièces de vers en forme de huitains, avec la représentation de différens sujets personnifiés du triomphe vérolique, accompagnés de leurs attributs, qui sont suivis d'un *Epilogue* en prose adressé au lecteur, avec cette souscription : *Imprimé nouvellement à Lyon, par François Juste, le* XII *du mois de septembre l'an mil cinq cens* XXXIX. On aperçoit enfin, au milieu du recto du huitième feuillet de la signature E, la répétition du fleuron qui est au frontispice.

Le comte de Hoym possédait un exemplaire de ce livre qui, *rel. en mar. r.*, a été adjugé au prix de 72 livr. lors de la vente de sa riche bibliothèque en 1733 (voy. le catalogue de ses livres, p. 236, N° 2277). Dès lors on n'en a plus vu reparoître d'exemplaire dans les ventes publiques en France. Mais, dans ces derniers temps, on en a adjugé un exemplaire à Londres, chez M. Heathcote, pour la

somme de 8 liv. sterl. (environ 200 fr.), et un autre, chez M. Hibbert, au prix de 16 liv. sterl. (400 fr.).

On connoît une seconde édition du TRIOMPHE *de haulte et puissante dame Verolle*, etc., augmentée du *Pourpoint fermant à bouton*. Paris, 1540, *in*-16. Le *Pourpoint*, pièce en prose, occupe neuf feuillets. Les *Triomphes* n'ont que 5 gravures au lieu de 42 que renferme l'édition de 1539. Cette édition de 1540 est pour le moins aussi rare que la précédente; nous n'en avons point encore rencontré d'exemplaire.

Il existe une copie de cet ouvrage sur VÉLIN, imitant l'original de 1539, avec le *Pourpoint fermant au bouton*, tiré de l'édition de 1540. Les 42 sujets d'estampes sont très bien faits à la plume. Ce manuscrit, relié très également par Bozerian, *mar. vert*, *doublé de tabis*, a été adjugé à Paris, en 1803, chez M. Méon, pour la somme de 107 fr. (voy. son catalogue, pag. 182, N° 1532), et chez M. Morel de Vindé, en 1823, pour 200 fr. (Voy. son catalogue, p. 146, n° 1409.)

Nous répéterons, en finissant, que c'est à tort que l'on a attribué cet ouvrage à Jean Le Maire de Belges; jamais il n'a pris le surnom d'*inventeur des menus plaisirs honnêtes*. Le catalogue de la bibliothèque du Roi (V, 4464 A.) lui attribue cet opuscule, parce que les trois contes *de Cupido et d'Atropos* du même Le Maire étoient réunis dans le même volume, avec le *Triomphe*. C'est l'abbé de Saint-Léger qui a fait cette observation, et rectifié cette erreur dans ses notes sur Duverdier. La même erreur a été partagée par de Bure, dans sa *Bibliographie instruct.*, tom. III, N° 3050, et M. Brunet, dans son excellent *Manuel du libraire*, 3e édition, 1820, tom. II, p. 410,

et dans son riche *Supplément*, de 1824, tom. II, p. 352, place bien aussi le *Triomphe* sous le nom *Jehan* Le Maire de Belges, mais en même temps il mentionne l'observation de Mercier de Saint-Léger, et dit que bien certainement le *Triomphe* n'est pas de Le Maire; donc il ne faudrait plus le mettre sous ce dernier nom dans les bibliographies.

(H) *Sur le mot latin* mentagra *donné par les modernes à la syphilis.*

Il nous semble que les médecins qui ont écrit en latin sur la syphilis et qui lui ont donné le nom de *mentagra* dans cette langue, se sont trompés. Le mot *mentagra* est bien latin, mais il signifie *boutons au visage, dartres au menton*, incommodité qui n'a point de rapport à la syphilis. Cette maladie-ci étant moderne, il falloit chercher un mot latin nouveau pour l'exprimer; aussi l'expression *mentulagra*, employée par quelques auteurs, nous paroît mieux appropriée à l'objet que *mentagra*, et par conséquent préférable. Joseph Grumpeck, médecin allemand, dont nous avons déja parlé, a publié un traité intitulé de Mentulagra, *sive de morbo gallico*. Venetiæ, 1503, *in*-4° (1). Il n'est plus question là de *mentum*, qui signifie menton, mais de *mentula*, qui veut dire tout autre chose. Tenons-nous-en donc à *mentulagra*, à moins que nous ne recourions à la périphrase *lues venerea*.

César de Rochefort, dans son Dictionnaire *général et curieux*, Lyon, 1685, in-fol., dit (*pag.* 773) : « Il y avait

(1) C'est sans doute une seconde édition du traité que nous avons cité plus haut.

» à Rome une maladie semblable à la vérole, qu'on appe-
» loit *mentagre ;* elle régnoit du temps de Tibère. J. B.
» Fulgose, *in suis prodigiis,* appelle cette maladie le *mal*
» *de Job,* et nous assure qu'elle est venue d'Ethiopie
» en Espagne, d'Espagne en Italie, et d'Italie en France.
» Belleforests nous dit, tome II de sa *Cosmographie,* que
» les Brésiliens prennent la vérole *per actus venereos re-*
» *petitos.* » Il est inutile d'observer que, dans ce passage du bon-homme César de Rochefort, il y a autant d'erreurs que de mots. Il commence par confondre la *mentagra* des anciens avec la syphilis ; ensuite il applique cette dernière maladie à ce qui regarde la petite vérole ; enfin, s'appuyant de l'autorité de Belleforests, il donne pour cause de la syphilis la répétition *actuum venereorum ;* était-il possible d'entasser plus d'absurdités en si peu de lignes? La lourde compilation de ce pauvre cher homme est tout entière dans ce genre ; mais il y a des articles assez singuliers.

(I) *Des statuts de la reine Jeanne de Naples pour l'établissement d'un bordeau à Avignon.*

Nous pensons qu'il n'existe aucun acte légal ancien qui exprime mieux la singularité, la naïveté, la bizarrerie et la grossièreté des mœurs au XIVe siècle, que les statuts de la reine Jeanne pour l'établissement d'un bordeau à Avignon (1) ; c'est pourquoi nous croyons devoir insérer cette pièce dans notre recueil, quoiqu'elle soit très connue. Di-

(1) Nous en excepterons cependant l'ordonnance de Charles VI, de décembre 1389, rendue en faveur des filles publiques de Toulouse : nous la rapporterons par extrait dans une note suivante.

sons d'abord un mot de cette pauvre reine Jeanne, qui a eu une vie si orageuse avec ses quatre maris, et qui a fini d'une manière si déplorable.

Née vers 1326 de Charles de Sicile, elle n'avait que dix-neuf ans lorsqu'elle prit les rênes du gouvernement. On assure qu'un devin qu'elle consulta dans son jeune âge, après lui avoir regardé dans la main, lui dit : *Maritaberis cum alio.* Et il se trouve que ce mot ALIO est composé des lettres initiales de ses quatre maris, savoir 1° André de Hongrie, roi de Naples, qu'elle détestait cordialement, et qu'elle fit, dit-on, assassiner (1); 2° Louis, prince de Tarente ; 3° Jacques, infant de Majorque ; et 4° Othon de Brunswick, qu'elle épousa étant âgée de 46 ans. Sa vie fut un tissu de peines, de plaisirs, d'inconséquences, de malheurs; elle avoit un neveu, Charles de Duras, qu'elle avoit fait élever avec soin et qu'elle aimoit comme son fils; ce monstre se révolta contre elle, lui fit la guerre, remporta sur elle une victoire signalée, en 1381, l'enferma au château de Muro, daus la Basilicate, et l'y fit étouffer entre deux matelas, le 22 mai 1382. C'est elle qui vendit au pape Clément VI le comtat d'Avignon, moyennant

---

(1) Voici l'épitaphe de cet infortuné prince, qu'on lit sur son tombeau, dans la cathédrale de Naples :

ANDREÆ *Caroli Uberti Pannonniæ regis fil., Neapolitarum regi, Johannæ uxoris dolo et laqueo necato* (*), *Ursi Minutuli pietate hic recondito : ne regis corpus insepultum, sepultumve facinus posteris remaneret. Franciscus Berardi filius Capycius sepulchrum, titulum nomenque pos. mortuo.*

Anno 1345, 14 kal. octob.

(*) A Aversa, le 18 septembre 1345.

une somme de 80,000 florins d'or, par acte de 1348. A la révolution, la France l'a repris à meilleur marché, le 14 septembre 1791.

Après la mort de cette princesse, on grava l'épitaphe suivant sur son tombeau, qui est à Naples dans l'église de S. Domin. maj.

Inclyta parthenopes jacet hic regina Johanna
Prima : prius felix, mox miseranda nimis :
Quam Carolo genitam mulctavit Carolus alter,
Quâ morte illa virum sustulit ante suum.
M.CCC.LXXXII. 22 maij.

Mais il est temps de revenir aux statuts de ladite reine, qui prouvent que les détails de la police les plus minutieux, même sur des objets assez singuliers, ne lui étoient nullement étrangers. Voici le titre de cet acte curieux.

STATUTS pour l'établissement d'un bourdeau (1) *dans la ville d'Avignon, fondé par Jeanne Ire, reine de Jérusalem, de Naples, de Sicile, comtesse de Provence, etc., sous la date du* 8 *août* 1347.

Ces statuts dont l'original est en langue provençale, se trouvent dans un ancien manuscrit de 1392 ; La Mettrie les

(1) Ce mot n'avoit point, dans le principe, l'acception peu honnête qu'on lui donne maintenant : M. Roquefort nous apprend, dans son *Glossaire de la langue romane*, tom. I, p. 167, que « les » mots *borde, bordeau, bordel, bordelle, bordette, bourde, bour-* » *deau*, signifioient autrefois loge, petite maison, cabane bâtie à » l'extrémité de la ville, dans le faubourg; de là, ce nom a signifié » petite ferme, masure, menil, closerie, petite grange, petite mé- » tairie, cabane où l'on renfermait les lépreux, en basse latinité,

a insérés dans son *Traité des maladies vénériennes* faisant partie de ses *Œuvres de médecine;* Berlin, 1755, *in*-4, Voy. pp. 160-170; il dit les avoir puisés tels qu'ils ont été traduits par l'abbé Desfontaines, dans ses *Observations sur les écrits modernes,* Paris 1725 et ann. suiv., 34 *vol. in*-12. V. tom. IV, lett. 17, pp. 283-86. Mais Desfontaines n'étoit pas le seul rédacteur de ce journal littéraire, Mairault, Destrées, Granet, Fréron et autres y travailloient aussi. Les même statuts se retrouvent encore dans le dictionnaire de police de l'*Encyclopédie méthodique.* M. l'avocat Sabatier les a aussi rapportés dans son *Histoire de la législation sur les femmes publiques et les lieux de débauche.* Paris, 1828, *in*-8°, pp. 100-103. Le texte diffère un peu de

---

» *boaria, borda, bordelleum, boria;* en provençal, *bordo, borio;* » en basque, *borda;* en auvergnat, *bovie;* en languedocien, *borie.* » Ensuite, on a appliqué ce diminutif aux lieux de débauche. La » licence des mœurs étoit montée à un tel point aux XIIe, XIIIe et » XIVe siècles, que les lois sévères de Louis IX n'y purent porter » remède. On fut obligé de tolérer ces lieux jusque dans les plus » petites villes où ils étoient relégués dans des rues écartées. Dans » le Languedoc et la Provence, on les nommoit *carieras-caldas.* » A Paris, les rues *Trousse-Vache*, *Tire-Boudin* et *Brise-Miche* » étoient les mieux approvisionnées. »

Quant à l'étymologie du mot *bordeau*, je ne sais où des auteurs sont allés imaginer qu'elle provenoit des deux mots *bord* et *eau*, parce que les lieux de débauche furent d'abord situés au bord des fleuves et rivières. Elle viendroit plutôt du mot saxon *bord,* qui signifie loge, maisonnette; ce qui indiqueroit la petitesse des repaires de la débauche, qui étoient, sous ce rapport, une imitation des lieux voûtés qu'habitoient les courtisanes de Rome. On les appela aussi *clapiers*, par allusion à ces trous souterrains où se cachent et nichent les lapins.

celui de La Mettrie. Voici ces statuts, revus sur ces différentes traductions.

ARTICLE PREMIER.

« L'an 1347 et le huitième d'août, notre bonne reine Jeanne a permis l'établissement d'un bourdeau dans Avignon ; et elle défend à toutes les femmes débauchées de demeurer dans la ville, et veut qu'elles soient toutes renfermées dans un lieu à ce destiné, et que pour être connues, elles portent une aiguillette rouge sur l'épaule gauche (1).

---

(1) Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, rapporte la même chose, au sujet d'un bourdeau de Toulouse. C'est dans le chapitre 35 du liv. VIII, pp. 603-604, édition de 1665, *in-fol.* Ce chapitre a pour titre *courir l'esguillette*. Il commence ainsi : « Entre les plus honorables ordonnances du roy sainct Louys, nous » cottons principalement celle-là par laquelle, il extermina tous » bordeaux de son royaume, toutefois pour autant que cet appétit » charnel et aiguillon de volupté de l'homme à la femme nous a » semblé avoir esté imposé par une néecessité de nature, telle que » mal aisement la loy politique y peust mettre ordre sans grand » desordre..... » Voici le passage où il parle de Toulouse : « On voulut anciennement que telles bonnes dames (les filles de joie) eussent quelque signal sur elles pour les distinguer et recognoistre » des prudes femmes, qui fut de porter une esguillette sur l'espaule, coustume que j'ay vue encore se pratiquer dedans Tholose, par celles qui avoient confiné leurs vies au *chastel verd*, » qui estoit le bordeau de la ville. »

Pasquier ne parle point d'une ordonnance de Charles VI, relative à l'objet qu'il traite. Dès le XIVe siècle, les femmes publiques de Toulouse étoient assujetties à certaines formes d'habillemens et à porter des marques distinctives qui caractérisoient leur profession. Cela leur déplaisoit fort. Le roi Charles VI se trouvant à Toulouse au mois de décembre 1389, elles lui présentèrent requête

II.

» *Item*, si une fille, après s'être une fois abandonnée, veut continuer à se donner au public, le porte-clefs ou capitaine des sergens la prendra par le bras, et la conduira par la ville au son du tambour, avec l'aiguillette rouge sur l'épaule, et la menera audit bourdeau, où elle sera logée avec les autres de son espèce, en lui déclarant que si elle s'avise d'en sortir pour aller en ville, elle sera fouettée en particulier, la première fois, et en cas de récidive, elle sera fouettée publiquement et bannie.

III.

» *Item*, notre bonne reine ordonne que ledit lieu public soit placé dans la rue du Pont-Traucat (*pont troué*), près du couvent des frères augustins, jusqu'à la porte

---

pour qu'il les débarrassât de toutes ces entraves. Le monarque accéda à leur demande. Il déclare, dans ces *lettres de faveur*, qu'ayant reçu la supplication des filles de joie *du grand bordeau de Toulouse, dit la grande abbaye*, qui se plaignent que les magistrats les gênent extrêmement en les obligeant de porter *certains chaperons et cordons blancs*, ce qui les empêche *de se vestir à leur plaisir, et leur attire plusieurs injures et dommages; et désirant à chacun faire grace*, il leur octroye et *à celles qui leur succéderont en ladite abbaye*, la permission de *porter et vestir telles robes et chaperons, et de telle couleur qu'il leur plaira*, pourvu seulement qu'elles aient à leur bras une jarretière de couleur différente. — Ces lettres sont signées *par le roi en ses requestes, esquelles estoient messires l'évêque de Noyon, le vicomte de Melun, messires Enguerran Deudin et Jean d'Estouteville*.

Il paroît que l'aiguillette sur l'épaule a succédé à la jarretière au bras.

Saint-Pierre, et que du même côté il y ait une porte d'entrée qui fermera à clef pour empêcher qu'aucun homme aille voir les filles de ce lieu sans la permission de l'abbesse ou baillive, qui tous les ans sera élue par les consuls de la ville. La baillive gardera la clef, et avertira les jeunes gens de ne causer aucun trouble et de ne faire aucun mauvais traitement aux filles de la maison; autrement et à la moindre plainte, ils n'en sortiront que pour être conduits en prison par les sergens.

IV.

» *Item*, la reine veut que tous les samedis la baillive et un chirurgien préposé par les consuls visitent toutes les femmes et filles du bourdeau, et s'il s'en trouve quelqu'une qui ait contracté du mal provenant de paillardise, qu'elle soit séparée des autres, de peur que les jeunes gens n'aient commerce avec elle et ne gagnent le mal.

V.

» *Item*, si quelqu'une des filles devient grosse, la baillive aura grand soin de la conservation de son fruit; et elle avertira les consuls, qui pourvoiront à la nourriture et aux besoins de l'enfant.

VI.

» *Item*, la baillive ne permettra à aucun homme d'entrer dans la maison le vendredi saint, ni le samedi saint, ni le bienheureux jour de Pâques, sous peine d'être déposée et d'avoir le fouet.

VII.

» *Item*, la reine défend aux filles de joie d'avoir au-

cune dispute ni jalousie entre elles, de ne se rien dérober non plus que de se battre ; elle veut, au contraire, qu'elles vivent ensemble comme sœurs ; qu'en cas de querelle, la baillive les accorde, et qu'elles s'en tiennent et conforment à ce qu'elle aura décidé.

VIII.

» *Item*, s'il arrive que quelqu'une ait commis un vol, la baillive fera restituer à l'amiable et de bonne foi l'objet du larcin. Si la voleuse refuse de faire la restitution du larcin, elle sera pour la première fois fouettée dans une chambre par un sergent ; et si elle retombe dans cette faute, elle sera fouettée dans tous les carrefours de la ville par le bourreau.

IX.

» *Item*, la baillive ne permettra à aucun juif d'entrer dans la maison. S'il arrive que quelqu'un d'eux s'y introduise en secret et par finesse, et qu'il ait eu affaire à quelqu'une des filles, il sera mis en prison et ensuite fouetté par tous les carrefours de la ville (1). »

Tels sont les statuts de Jeanne de Naples. M. l'avocat Sabatier qui, comme nous l'avons dit, les a rapportés

---

(1) En 1408, un juif de Carpentras, appelé Doupedo, fut fouetté publiquement à Avignon, pour être entré dans le bordeau et y avoir couché avec une des filles. Ce fait est consigné dans les anciens registres d'un nommé Tamarin, tabellion apostolique.

De Marca, dans sa *Marca hispanica*, rapporte que tous les biens d'un juif furent confisqués, parce qu'il avoit commis un adultère avec une femme chrétienne.

dans son *Histoire sur la législation*, etc., les fait suivre de réflexions qui coïncident parfaitement avec notre opinion relative à l'article 4 de ces statuts, c'est à dire que cet article n'a aucun rapport à la *syphilis*. Le même auteur entre encore dans quelques autres détails qui nous paroissent pouvoir compléter ce que nous avions à dire sur cet acte de la reine Jeanne.

« On a élevé des doutes sur l'authenticité de ces statuts, dit M. Sabatier; on a prétendu que le Nouveau-Monde n'étant point découvert à l'époque de leur date, ils n'auraient pu prescrire la visite dont parle l'article 4, à raison de la maladie vénérienne, qui n'était point encore connue en Europe (1). Mais, outre que ce réglement a un air de vérité qui persuade, il est à remarquer que cet article 4 ne parle pas nommément de la maladie vénérienne. Il y a à examiner s'il n'y a pas eu auparavant et de tout temps d'autres affections morbifiques attaquant les parties de la génération, susceptibles de se communiquer par l'acte vénérien, qui est le plus intime de tous les contacts, et de survenir plus facilement aux femmes publiques par suite de leur prostitution. Or, il est constant, d'après les témoignages d'une foule de médecins, dont quelques-uns ont écrit avant l'invasion de la maladie vénérienne en Europe, qu'il a toujours existé des maladies autres que celle-là, qui néanmoins se communiquent par la fréquence de l'acte vénérien, telles que l'*arsure* ou *incendie*, l'*échauffaison*, et la *lèpre* que les croisés apportèrent d'Egypte dans les XIe et XIIe siècles. C'est sans doute à raison de quelqu'une de

(1) Voy. *Nouv. Répertoire de jurisprudence*, tom. I, p. 833.

ces maladies que fut ordonnée l'inspection sanitaire dont il s'agit (1) dans l'article 4 des statuts.

» On pourra s'étonner encore, continue M. Sabatier, qu'une reine de vingt-trois ans se soit occupée d'organiser un lieu de débauche, dans un temps où elle était forcée de quitter son royaume pour échapper à la vengeance d'un ennemi implacable. Mais Jeanne, reine galante, hors de danger dans la ville d'Avignon, cédoit à l'esprit du temps et pensoit faire œuvre pie en publiant ces statuts, qui furent observés avec exactitude. »

Ici, je ne suis pas tout à fait de l'avis de M. Sabatier. Que Jeanne, dans cette institution, ait suivi le torrent du siècle, où la rudesse du langage, des mœurs et des usages étoit encore dans toute sa crudité, c'est un fait incontestable, parce qu'il est tout naturel; mais qu'elle ait cru faire œuvre pie en fondant un bourdeau, c'est ce que je ne crois nullement : elle a tout simplement fait un acte de police qui lui a paru bon et nécessaire pour éviter de plus graves inconvéniens, mais la piété n'y est pour rien. Cet acte ne nous paroît singulier que parce que nous n'avons pas une assez juste idée des mœurs de ce temps-là, qui étoient aussi fort singulières, d'un bout de l'Europe à l'autre. Veut-on un exemple de l'atroce barbarie de ce siècle, et de la liberté d'expressions que nous regarderions aujourd'hui comme le dernier degré de la licence et de l'obscénité, et qui cependant étoit toute naturelle alors, qu'on lise, dans le grave historien Froissard, le récit du supplice

---

(1) Voy. Astruc, *Traité des malad. vénér.*, liv. I, chap. 6, 7 et 8; Swédiaur, *Traité complet sur les maladies syphilitiques*, tom. I, chap. 1.

d'un seigneur anglais ; le chapitre est intitulé : *Comment messire Hue le despensier, le fils, fut justicié.* A coup sûr, de pareils détails non seulement ne s'écriroient plus maintenant, mais ne se raconteroient pas dans le dernier de nos corps-de-garde avec les termes qu'emploie l'historien ; et cependant Froissard était homme de cour et l'écrivain le plus respectable de son temps. (Voy. son *Histoire et chronique*, Lyon, 1574, tom. 1, p. 10.) Ne jugeons donc des actes et des écrits des siècles passés qu'en nous reportant à l'état de la société tel qu'il existoit alors, et n'en tirons pas des inductions hasardées qui tiennent souvent soit à une connaissance incomplète des mœurs du temps, soit à quelque préoccupation. Je persiste dans mon opinion que la reine Jeanne n'a point cru faire œuvre pie en fondant le bordeau d'Avignon, comme le dit M. Sabatier ; mais je suis d'accord avec lui quand il avance que l'article 4 des réglemens dudit bordeau n'a pas le moindre rapport avec la *syphilis,* qui, heureusement pour le repos des galans d'Europe et autres lieux, n'avoit point encore franchi, à cette époque, les parages des Antilles.

SAT PRATA BIBERUNT.

TABLE

DES DIVISIONS DE L'OUVRAGE.

Au Lecteur bénévole (Epître en guise de préface)..... v

D'une Pugnition divinement envoyée aux hommes et aux femmes, pour leurs paillardises et incontinences désordonnées. 1

Extrait de l'histoire d'Aquitaine, par Jean Bouchet, relatif à l'origine de la syphilis..... 9

Arrêt du parlement de Paris, du 6 mars 1496, qui enjoint aux syphilitiques de quitter la capitale dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendus..... 9

Ordonnance du prévôt de Paris, qui fait les mêmes injonctions aux syphilitiques, sous peine d'être noyés..... 11

Extrait de trois contes, par Jean Le Maire de Belges, intitulés : *De Cupido et d'Atropos*..... 12

De quelques petits poèmes dans le genre des trois contes précédens..... 18

Extrait des *Recherches* d'Étienne Pasquier, relatif à l'état de la syphilis au xviie siècle..... 19

NOTES.

(A) Etymologie du mot vairolle, puis vérolle, et origine de la petite-vérole..... 23

(B) Gorre, définition de ce mot..... 24

(C) Des Princes qui ont été attaqués de la syphilis, et des ouvrages sur cette maladie, dédiés à des cardinaux, prélats, etc..... 24

(D) De l'Origine et des causes de la syphilis; contes absurdes sur ce sujet..... 31

(E) Dates précises, 1° du voyage de Christophe Colomb en Amérique, et de son retour en Europe; 2° de l'expédition de Charles VIII à Naples..... 37

(F) Des Principaux ouvrages publiés sur la syphilis, dans les xve et xvie siècles..... 42

(G) D'un livre très rare, intitulé : *Le Triomphe de très haulte et puissante dame Vérole, royne de puy d'amour*, attribué mal à propos à Jean Le Maire de Belges..... 45

(H) Sur le mot latin *mentagra*, donné par les modernes à la syphilis..... 49

(I) Des Statuts de la reine Jeanne de Naples, pour l'établissement d'un bordeau à Avignon..... 52

Observations sur ces statuts..... 57

FIN DE LA TABLE.

IMPRIMERIE DE Mme HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE),
rue de l'Eperon, n° 7. (1836.)